



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2016

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/MB

Le vendredi 17 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

**M. LEONETTI** : Appel nominal, Monsieur le Premier Adjoint.

**APPEL NOMINAL** par M. Eric PAUGET, Premier Adjoint

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Éric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Éric DUPLAY,  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS,  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI,  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Mme Martine SAVALLI,  
Mme Marguerite BLAZY (arrivée question n°00-B)  
M. Matthieu GILLI,  
M. Tanguy CORNEC (arrivé question n°00-B)  
M. Marc GERIOS,  
M. Louis LO FARO (arrivé question n°00-B, avec la procuration de M. GERIOS)

*Présents : 36 /Procurations : 7 /Absents : 6*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **00-A - MOTION PROPOSÉE PAR LE GROUPE MAJORITÉ DE SOUTIEN AUX FORCES DE SÉCURITÉ**

**M. LEONETTI** : Mes chers collègues, notre pays a été victime une fois de plus d'un acte terroriste lâche et barbare, qui a coûté la vie à un policier et à sa compagne, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Les élus du Conseil municipal de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, réunis en séance du Conseil municipal du 17 juin 2016 se joignent aux hommages rendus, afin de soutenir les familles endeuillées, leur assurer de leur totale solidarité dans cette cruelle épreuve.

Le Conseil municipal de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins rend hommage et salue à nouveau l'engagement exemplaire des forces de sécurité, police, gendarmerie, armée, police municipale, qui assurent la protection des populations dans des conditions très difficiles, et souvent au péril de leur vie. Elles sont l'honneur de notre pays. Elles doivent être pleinement soutenues dans leurs tâches périlleuses.

Le Conseil municipal de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins rappelle avec force et vigueur que les élus municipaux sont et seront toujours aux côtés de l'État pour assurer la sécurité de nos citoyens, combattre le fanatisme et faire respecter les valeurs de la République, qui, plus que jamais, doivent rassembler notre nation.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter cette motion de soutien aux forces de sécurité de notre pays, meurtries par ce nouvel acte de barbarie. Je vous demande donc si vous êtes tous d'accord. Sachant l'engagement républicain qui existe dans ce Conseil, je vous remercie de votre approbation, et je vous demande, au nom de la mémoire de ces deux jeunes personnes, qui laissent un orphelin de trois ans, une minute de silence.

*Une minute de silence est respectée.*

Je vous remercie.

Pardon de ne pas avoir fait l'affront de demander au Conseil municipal s'il approuvait cette motion. Je pense que tous les Français et tous les républicains de ce pays ne peuvent qu'adhérer à cette motion, qui a été proposée par l'Association des Maires de France, de tous bords politiques.

Adoptée à l'**unanimité**.

*Arrivée de Mme Marguerite BLAZY*

*Arrivée de M. Louis LO FARO avec la procuration de M. Marc GERIOS*

*Arrivée de M. Tanguy CORNEC*

*Présents : 39 /procurations : 8 /absents : 2*

## **00-B - MOTION PROPOSÉE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE SUR LA SUPPRESSION DES SIX JOURS DE CONGÉS ATTRIBUES AU PERSONNEL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI** : J'ai reçu également la motion du Front de Gauche, et je laisse Madame DUMAS l'exposer.

**Mme DUMAS** : Merci. Le 31 mai 2016, les salariés de la Ville d'Antibes étaient en grève et ont manifesté dans la Ville, jusqu'aux portes de la Mairie, où ils ont été reçus par Monsieur Éric PAUGET, Premier Adjoint. L'objet de la contestation est simple : c'est le refus de la suppression de six jours de congé. Contrairement à ce que dit la délibération 00-3 du Conseil municipal du 29 avril 2016, l'installation des 1 607 heures de travail n'est pas incompatible avec les six jours de congé.

Contrairement à ce que nous expliquait la délibération, le CTP (Comité Technique Paritaire) n'a pas donné son accord à la suppression de ces six jours de congé. Sachant que cet acquis social – les six jours de congé en plus – a été validé avant les décrets d'aménagement du temps de travail, ils ne peuvent pas être supprimés ainsi. L'argument donné d'économie de 3 millions d'euros est difficilement recevable, quand on constate le reliquat du compte administratif 2015, bénéficiaire de 16 millions d'euros.

Nous connaissons tous l'importance des salariés de la Ville, pour faire vivre le service public, les écoles, les services de la Petite Enfance, de la Jeunesse, pour la propreté de la Ville, pour les services techniques, etc. Ces services sont indispensables à la vie quotidienne des habitants de notre Ville, et la suppression autoritaire de ces six jours de congés est incompréhensible.

Alors, Monsieur le Maire, je vous demande de proposer au Conseil municipal de voter l'abrogation de la délibération 00-3, qui a validé la suppression des six jours de congé, trois jours de congé exceptionnels et trois jours supplémentaires appliqués à la Collectivité. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Madame DUMAS, tout d'abord, je vous rappelle que le rapport entre les partenaires sociaux et leur employeur ne relève pas du Conseil municipal. Je vous remercie de vous en faire l'écho, mais j'ai suffisamment de pouvoir et de capacité d'écoute, avec Éric PAUGET, pour écouter directement les salariés de la Ville d'Antibes, sans passer par le Parti communiste.

Le deuxième point, c'est qu'il a été voté à l'unanimité de l'ensemble des syndicats le retour aux 1 607 heures. Donc, tout ce qui était antérieurement décidé est tombé.

La seule question que vous posez, mais qui est résolue – vous arrivez trop tard dans un monde trop vieux ou peut-être dans un monde trop jeune –, c'est : est-ce qu'on peut faire 36 heures toute l'année et récupérer les heures supplémentaires ? Puisque 36 heures, ce sont des heures supplémentaires, non pas en congés, mais en récupération. La réponse est « oui ».

Donc, les employés municipaux de la Ville d'Antibes feront entre 35 et 36 heures, à leur choix. S'ils font 35 heures, ils n'auront pas de récupération, parce que 35 heures, c'est le délai légal. S'ils font 36 heures, ils accumuleront, en fonction des besoins de service un certain nombre d'heures, et ils pourront les cumuler en faisant des périodes de trois jours.

J'ajoute que cette délibération, cette négociation, entraîne aussi un élément important. C'est que la Ville d'Antibes a une saisonnalité, c'est-à-dire qu'on nettoie moins les plages pendant le mois de novembre que pendant le mois d'août. Cela paraît assez évident.

En conséquence, j'ai demandé, et ça a été accepté par les représentants syndicaux, qu'il y ait une modification de l'annualisation du temps de travail. Il est plus logique de travailler 35, 36, 37, 38 ou 39 heures dans une période pendant laquelle il y a une activité importante, que de travailler 35, 34, 33 ou 32 heures dans une période pendant laquelle l'activité est moindre.

Désolé de vous dire que, malheureusement, votre demande est déjà satisfaite et que nous n'avons pas besoin de modifier les délibérations. La délibération qui fait que les employés d'Antibes feront 1 607 heures, je ne la rapporterai pas.

On passe au vote. Qui est pour cette motion ? Madame MURATORE, pardon.

**Mme MURATORE** : Oui. Il faut qu'on revienne sur notre intervention du dernier Conseil municipal, où nous disions qu'il y avait un souci dans la délibération, et c'est pour ça que nous nous sommes abstenus. Effectivement, les 1 607 heures, c'est la loi et, à l'unanimité, cela a été voté, tout à fait d'accord. Mais le deuxième point, c'est la réorganisation du temps de travail. Et là, il y a quand même un souci, parce que vous, vous dites qu'il y a eu négociation. En janvier, il y avait déjà ça.

Or les échos que l'on a, c'est que, justement, on n'a pas laissé le temps de la négociation. C'est exactement ce que nous disions la dernière fois. Il semblerait quand même qu'il y ait un problème de négociation. Les syndicats ont demandé qu'il y ait une année de transition, justement pour mettre en place ces nouvelles organisations. Donc c'est ce que nous disions au mois d'avril...

**M. LEONETTI** : On ne peut pas demander une chose et son contraire.

**Mme MURATORE** : ... et on est dans ce même schéma.

**M. LEONETTI** : On me demande une année pour trouver les points d'accord et de désaccord. Il y a deux points d'accord et de désaccord.

Il y a des services qui avaient dit : « *On fera 36 heures et vous récupérerez trois jours* ». Il y a d'autres services qui ont dit : vous faites 35 heures et vous ne récupérerez rien. Stéphane PINTRE, qui est chargé de cette négociation, a dit, avec bien sûr mon autorisation, que tout le monde pouvait faire 36 heures.

Ainsi, celui qui fait 36 heures, fait plus que les 35 heures actuelles, et donc, il a le droit de récupérer des heures. Il peut les récupérer en retrouvant les trois jours. Mais ce ne sont pas des jours de congé, ce sont des jours de récupération.

Le deuxième point – c'est déjà le cas -, il y a des services qui sont annualisés. Les services qui ont des variations dans l'année ne sont pas tous annualisés. Je souhaite qu'ils soient tous annualisés, parce qu'un musée, une plage, y compris même la police, cela a une activité différente en période d'été et en période d'hiver, voilà.

Tout cela est en cours de négociation. On ne peut pas à la fois me demander d'avoir une année de négociation, ce qui est le cas, avec des rencontres régulières entre Stéphane PINTRE, l'ensemble des syndicats, de temps en temps Éric PAUGET, de temps en temps moi-même, et puis, en même temps, dire : pourquoi vous n'avez pas tout décidé ? Je rappelle que ce n'est pas du ressort du Conseil municipal. Le ressort du Conseil municipal, c'est de dire combien d'heures il y a. Donc, voilà, il y a 1 607 heures, voilà. Puis, je ne reviendrai pas là-dessus, c'est clair.

Je pense que le débat en France aujourd'hui, il est plus de savoir si on doit en faire un peu plus, que savoir si on doit en faire un peu moins.

Après, je suis de ceux qui sont pour l'idée de la pénibilité. Je considère que celui qui est derrière un camion à ramasser les poubelles, et qui travaille de nuit, il n'a pas tout à fait le même *job* que celui qui arrive le matin et qui travaille dans un bureau, voilà.

Je suis désolé de le dire. Ce n'est pas dénigrer l'un par rapport à l'autre, c'est simplement dire que l'un est plus pénible que l'autre. Et donc, là aussi, il y a une négociation sur laquelle je suis totalement ouvert, sur la pénibilité des emplois, lorsqu'ils sont nocturnes, lorsqu'ils sont à horaires décalés, lorsqu'ils sont physiquement pénibles.

Après, tous les métiers sont pénibles, je veux dire. Travailler, c'est pénible, voilà. C'est plus agréable de ne pas travailler. Donc, la pénibilité de celui qui répond au téléphone, il entend quelqu'un au téléphone, de celui qui reçoit du public, il rencontre des gens, de celui qui ne reçoit personne, il est tout seul.

Donc, voilà, je vous ai dit, la nuit, les horaires décalés, le travail de force, là, il y a une pénibilité que je suis prêt à reconnaître, parce que ramasser les poubelles à 60 ans, en étant un skipper derrière un camion, ce n'est pas tout à fait pareil qu'arriver à 60 ans et aller dans un bureau, dont la température est adaptée à la volonté de celui qui y habite.

Tout ça, c'est en court. Franchement, cela se fait de manière très apaisée. S'il n'y avait pas eu de mouvement national, la CGT ne serait jamais venue sous nos fenêtres, et vous le savez très bien.

Et donc, cette motion me paraît décalée, parce qu'elle n'est pas de la responsabilité du Conseil municipal, et en même temps, elle me paraît inutile, parce que je crois que le dialogue social dans la Ville d'Antibes, comme dans la Communauté d'agglomération, est plutôt apaisé et constructif.

Donc, on passe au vote. Qui est pour la motion de Madame DUMAS ? Qui s'abstient ? 7.

Rejetée à la **majorité par 39 voix POUR sur 47** (1 contre : Mme DUMAS et 7 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY).

**M. LEONETTI** : Nous passons donc aux délibérations du Conseil municipal.

Avant de passer aux délégations du Conseil municipal au Maire, une classe de 3<sup>ème</sup> B du Collège de la Fontonne assiste au début du Conseil municipal, on les salue, avec leurs enseignants en particulier leur professeur de mathématiques, M. BERTHET, et Mme DESEVRE, professeur d'éducation musicale (directrice de la chorale "La Marseillaise" et "du Chant des partisans"). On les félicite, on les accueille bien volontiers.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra pour nous présenter la délibération qui est en fin de Conseil mais qui concerne la jeunesse, pour que la jeunesse écoute une délibération qui la concerne.

#### MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

### **37-1 - JEUNESSE - RÉINSERTION SOCIALE - TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - RENOUVELLEMENT CONVENTIONS AVEC DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DTPJJ) ET LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE GRASSE (SPIP) - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du renouvellement de conventions pour l'accueil des personnes mineures ou majeures avec la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Grasse, pour l'accueil de majeurs et de mineurs qui subissent des peines de travail d'intérêt général (TIG). Je vous rappelle donc que la Ville d'Antibes a été précurseur dans ce domaine.

À titre d'information, pour l'année 2015, nous avons accueilli 21 personnes. Différents services les accueillent. C'est donc la Direction jeunesse qui coordonne ce dispositif. Je vous rappelle que le taux de récidive est moins important chez les personnes ayant effectué un TIG.

Le travail d'intérêt général, je le pense, est une bonne méthode, pour créer du lien social, aussi pour apprendre les règles, réinsérer les personnes majeures et mineures. Autant de raisons pour lesquelles la Ville est partenaire des services de l'État pour la mise en œuvre de cette action.

**M. LEONETTI** : Travail d'intérêt général... au fond, quand on punit, la punition a une valeur de dissuasion, mais elle a aussi une valeur d'éducation. C'est assez indissociable, et en particulier envers la jeunesse, l'absence de sanction est un mépris vis-à-vis de leur citoyenneté.

C'est la raison pour laquelle il faut trouver des sanctions adaptées. Le travail d'intérêt général est une sanction. Mais cette sanction se fait dans le cadre éducatif, envers des jeunes qui ont bien sûr franchi la ligne jaune de la délinquance, mais qui, en même temps, ne sont pas dans une incarcération, non pas dans une privation de liberté, mais dans un travail au profit de la Collectivité et encadrés par des personnes qui les remettent dans le droit chemin. Je crois que c'est l'exemple, effectivement, Alexandra BORCHIO-FONTIMP a rappelé que c'était une des premières mesures qui avait été mise en place à la Ville d'Antibes.

Il y a un deuxième élément sur la sanction de la jeunesse, c'est qu'il faut qu'elle soit rapide, adaptée, éducative et rapide. Quand je vois que, de temps en temps, sur une infraction, un délit, un jeune est convoqué six mois, un an après avoir commis la sanction, il y a un décalage évident entre le moment où l'acte a été commis et le moment où on lui apporte une réponse. Donc, voilà...

Oui, les délits doivent être sanctionnés, y compris envers la jeunesse, mais ces délits, qui sont sanctionnés envers la jeunesse depuis 1945, dans un préambule dans lequel on dit : la France n'est pas assez riche de sa jeunesse pour se permettre de la gaspiller, et bien, on doit avoir la même optique aujourd'hui. Il faut se dire que, cette jeunesse, il faut à la fois lui donner des règles, lorsqu'elle est en infraction avec les règles, apporter la sanction, mais toujours apporter la sanction avec l'idée d'en faire demain des citoyens libres et responsables.

Donc, je vous remercie de cette délibération et on passe au vote. Si quelqu'un veut s'exprimer, il peut le faire. Il n'y en a pas. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

## MONSIEUR JEAN LEONETTI

### **00-1 - CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2016 - ADOPTION**

**M. LEONETTI** : Tout le monde l'a lu. Personne n'est contre, pas d'abstention, il est adopté.

Adopté à l'unanimité.

### **00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU**

**M. LEONETTI** : La Gauche Unie, Solidaire et Écologique.

**Mme MURATORE** : Oui, merci. En ce qui concerne l'AzurArena, pouvez-vous nous faire un point sur toutes les actions judiciaires en cours au sujet de cette salle de sport, tant sur les travaux qu'avec Vert Marine ?

En ce qui concerne le PLU (Plan Local d'Urbanisme), sa révision est urgente. Régulièrement, il nous est proposé une révision partielle. Qu'est-ce qui justifie ce retard, puisque le marché est prorogé ?

Sur la Maison des Pêcheurs, au Conseil municipal du 29 avril, vous disiez, et je cite : « *Le tribunal vient de décider que le permis de construire qui a été donné par la Ville est parfaitement conforme* ». Aujourd'hui, nous lisons que le tribunal a suspendu l'arrêté du Maire. S'agit-il d'une suspension-annulation ? Que va-t-il se passer aujourd'hui ? Les travaux vont-ils reprendre ? Y a-t-il d'autres actions en cours ?

Merci.

**M. LEONETTI** : Sur AzurArena, la salle omnisports des Trois Moulins, vous vous souvenez de cet épisode un peu cocasse, mais dramatique, dans lequel, à la suite d'une erreur de plomberie, une inondation a entraîné des dégâts importants. De toute évidence, la Ville n'en est pas responsable, mais cela a entraîné un retard dans la remise du chantier définitif. Dans ces conditions, la Ville d'Antibes, étant incapable aujourd'hui de dire qui porte la totale responsabilité du retard, a mis des indemnités de retard, qui sont contestées par un certain nombre d'artisans, ce qui ne me paraît pas illogique.

Si, moi, je suis électricien, qu'il y a une inondation provoquée par le plombier et que la Ville dit « vous n'avez pas rendu votre chantier à temps », il paraît assez logique que je le conteste et que j'essaie de faire décider par le tribunal qui est responsable de ces retards. Donc, on en est au stade, où, effectivement, il va y avoir des contestations, il va y avoir des procès. À la fin, on dira la responsabilité des uns et la responsabilité des autres. Vous comprendrez bien, Madame MURATORE, que je suis en incapacité totale de vous donner les résultats.

Aujourd'hui, cela marche, que ce soit clair. Ce sont des contentieux sur les sommes retenues ou des sommes à verser. Le contentieux Vert Marine n'a rien à voir avec ça. Aujourd'hui, on a récupéré la régie totale. Si vous voulez, l'opinion que j'en ai, après en avoir longuement discuté avec Éric PAUGET, c'est que, dans la situation dans laquelle nous sommes, on ne relancera pas immédiatement une délégation de service public et on va fonctionner en régie pendant l'année qui va venir.

D'autant que l'année, elle arrive. Le mois de septembre, il est vite là. Il va donc être occupé par le basket. À ce moment-là, on sera plus libres, parce que, jusqu'à présent, on est en régie provisoire. J'espère que les tribunaux nous donneront raison.

En gros, je sais bien que vous êtes partisans de la régie. Moi, je constate simplement, et vous le verrez dans le compte administratif, que cela coûte deux fois plus cher d'être en régie que d'être en délégation de service public. Mais, dans l'immédiat, cela me paraît plus stable, compte tenu de ce contentieux qui n'est pas épuisé, et compte tenu des délais de mise en place de la saison de basket et des manifestations que l'on souhaite y voir se dérouler. Il me paraît plus stable qu'on reste en régie pendant l'année. Je ne peux pas vous en dire plus. Là aussi, on attend la décision des tribunaux.

Sur la troisième question, on a délivré un permis. On l'a délivré sur la Maison des Pêcheurs. Ce permis nous paraît conforme. Et, franchement, on a des services d'urbanisme qui sont particulièrement scrupuleux. Donc, pour des raisons de submersion marine potentielle, le Préfet m'a demandé de rapporter ce permis et de le suspendre. J'ai fait valoir dans un recours gracieux que c'était une montée d'étage et que cela protégeait donc plutôt de la submersion marine que si l'on avait construit un rez-de-chaussée.

Je n'ai pas été entendu, et le Préfet a maintenu sa demande de suspension. J'ai donc suspendu le permis. Je l'ai retiré. Et le tribunal dit que la Ville d'Antibes avait raison de donner ce permis et avait tort de le retirer.

Donc, je suis obéissant aux services de l'État jusqu'à un certain point, et ce point, c'est la justice. C'est la raison pour laquelle je vais restituer ce permis avec, pas mes excuses, mais en continuant à considérer que ce permis est valable et ne peut pas être suspendu pour des raisons de submersion marine. Et je ne fais pas appel. La Ville ne fait pas appel de la décision. Nous verrons si l'État fait appel de la décision. Je le dis assez clairement, si l'État faisait appel de la décision, on ne le suivrait pas dans sa démarche.

Il y a un moment où, lorsqu'on a une décision de justice, alors que nous, nous avons fait un recours pour que cette décision de justice n'intervienne pas et pour valider ce permis, à partir du moment où la justice nous dit : ce permis est valable, on va le rendre. Pour une raison simple, c'est que d'abord il y a le droit. Ensuite, il y a le sentiment de l'ensemble des services d'avoir délivré un permis en bonne et due forme, et je n'ai pas en vue de les désavouer.

Et puis, enfin, si je poursuivais en justice avec l'État, si l'État choisissait de poursuivre, je pense que l'État dans sa sagesse va arrêter le contentieux, mais s'il décidait d'aller plus loin, à ce moment-là, le propriétaire va faire un recours contre la Ville, un recours indemnitaire. Il va demander de l'argent à la Ville, ce qui est normal. Il a un permis. La justice lui dit qu'il est valable pour des raisons de submersion marine, alors qu'il surélève d'un étage. Franchement, à mon avis, il y a toutes les chances qu'il gagne. S'il gagne, cela veut dire que la Ville va payer pour un permis qu'elle a donné et qu'elle aura retiré à la demande des services de l'État.

Donc, il y a quand même là une situation sur laquelle notre position, en attente de la première décision de justice, nous paraît conforme au droit. Et donc, nous restituerons le permis et nous ne poursuivrons pas en justice. Nous ne contesterons pas la décision de justice, qui va contre nous, puisqu'ils nous demandent d'arrêter la suspension du permis, mais qui va quand même, sur le fond, sur l'idée qu'on avait raison de délivrer ce permis. Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre.

Voilà les éléments que je voulais apporter pour votre éclairage sur ce sujet. Les délégations sont pour information et ne sont pas soumises au vote.

### **00-3 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - PROJET DE RÉVISION DU DÉCRET DE CRÉATION - AVIS**

**M. LEONETTI** : Le décret change simplement, parce que la Métropole marseillaise rentre dans le projet de l'établissement public foncier régional, dont on se réjouit de travailler en confiance et avec beaucoup d'efficacité. Interventions ? Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Oui, très rapidement, c'est simplement pour expliquer un peu mon vote. Je suis, comme vous, favorable à l'existence de cet outil, important pour la politique foncière des villes, et Antibes y a pris toute sa part. Mais je suis défavorable à la métropolisation, ces nouveaux monstres administratifs et institutionnels, qui éloignent les habitants des lieux de décision.

Et d'ailleurs, on peut se demander pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence aura maintenant quatre sièges, alors que la Métropole Nice-Côte-d'Azur n'en possède qu'un, tout comme les Communautés d'agglomération ou Communautés urbaines.

C'est la raison de mon abstention.

**M. LEONETTI** : Oui, vous savez l'établissement public foncier régional, à quoi sert ? Rappelons quand même, quand on a un foncier important et qu'on veut construire, soit un aménagement urbain, soit du logement, soit du développement économique, et que les villes n'ont pas la capacité d'acheter les terrains, qui était un énorme inconvénient, on appelle l'établissement public foncier, et s'il y a un intérêt général soit d'habitat, soit économique, il l'achète à notre place. Il porte financièrement le projet. Quand le projet vient, bien entendu, la vente des terrains le rembourse de son engagement.

Aujourd'hui, l'établissement public foncier PACA pour la Ville d'Antibes a engagé 15 millions d'euros. Cela veut dire que, nous, on s'en sert. On s'en sert quand on veut réfléchir à une parcelle comme les Pétroliers. On s'en sert quand on veut acheter une parcelle, comme l'ancien projet TDF. On s'en sert dans un climat de confiance.

Franchement, qu'il y ait trois sièges de plus ou trois sièges de moins, nous, on est très minoritaires à l'établissement public foncier, mais, en même temps, on est très majoritairement servis. Donc, je comprends votre abstention sur des problèmes organisationnels, mais que votre abstention, je l'espère, ne soit pas à l'encontre de l'action de l'établissement public foncier régional, dont je rappelle que c'est la Ville d'Antibes qui en a fait la première utilisation dans les Alpes-Maritimes.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme DUMAS).

#### **00-4 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2015 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI** : C'est une information qu'on apporte au Conseil municipal et j'espère que vous l'avez tous eue. Madame MURATORE intervient.

**Mme MURATORE** : Alors, sur ce rapport, à plusieurs reprises, dans le cours de l'année 2015 et encore en 2016, la réunion de cette CCSPL a été convoquée le matin du Conseil municipal. De plus, les documents ne sont pas joints à la convocation. Nous avons dû, à chaque fois, les demander pour les recevoir et très tard par rapport à la réunion.

Toutefois, merci aux services, qui ont toujours répondu à nos demandes.

Nous rappelons que cette Commission doit être consultée, comme son nom l'indique, pour avis. En réunissant la Commission le matin du Conseil municipal, alors que les dossiers sont déjà bouclés, on voit bien quel intérêt est porté aux avis de cette Commission.

D'autre part, aucun compte rendu des travaux de cette Commission n'a été rédigé ou tout au moins envoyé aux membres de la Commission en 2015.

En ce qui concerne la participation des associations (25 %), les réunions à un horaire où les actifs travaillent, ne permettent sans doute pas une plus grande participation. Il serait donc nécessaire de réunir cette Commission plus en amont des Conseils municipaux et à un horaire permettant une plus grande participation de ses membres.

Un point qui aurait dû être soumis à la CCSPL depuis au moins le mois de mai 2015 et qui n'a pas été soumis : l'article 3-5 du règlement du service de l'eau n'est pas conforme. En effet, une décision du Conseil constitutionnel, en date du 29 mai 2015, confirme l'illégalité des coupures ou le lentillage de l'alimentation en eau potable d'une résidence principale.

Je cite : « *Les règles applicables à la distribution de l'eau dans les résidences principales sont en rapport direct avec l'objectif poursuivi par le législateur d'assurer la continuité de la distribution de cette ressource* ».



En conséquence, une modification de cet article 3-5 aurait dû être présentée à la CCSPL. Nous vous demandons de mettre le règlement du service de l'eau de la Ville d'Antibes en conformité avec cette décision du Conseil constitutionnel, ce que nous avons demandé déjà à plusieurs reprises.

Merci.

**M. LEONETTI** : Je vérifie que toutes les questions que vous avez posées ont été posées aux services et que vous avez eu des réponses adaptées. Donc, j'élimine toutes celles qui sont sur la forme et qui sont 99 % de votre intervention. Les services en tiendront compte. Sur un élément que je veux rappeler, c'est qu'il n'y a pas de coupure d'eau à la Ville d'Antibes.

La Ville d'Antibes a un système à la fois qui est conforme à la loi et, en même temps, une quantité d'eau « sociale » qu'on n'épuise pas d'ailleurs à la fin de l'année. On discute souvent avec Jacques GENTE. Concernant notre solidarité en matière d'eau, on a mis la barre très haute avec notre concessionnaire. Aujourd'hui, on n'utilise pas le quota dont on bénéficie face aux difficultés de certains de nos concitoyens.

Donc, on ne coupe pas l'eau sur une résidence dans la Ville d'Antibes, parce que l'eau, c'est un bien commun. Et on n'arrête pas la distribution de l'eau. Ça n'est jamais arrivé et ça n'arrivera pas, parce que c'est conforme à la loi. En même temps, le volet social, qui avait été négocié par Jacques GENTE, est suffisamment large pour venir en aide aux personnes qui ont des difficultés pour payer leur facture d'eau.

C'était une information du Conseil municipal, avec explications.

Je passe la parole à Eric PAUGET pour des délibérations concernant le sport.

#### MONSIEUR ÉRIC PAUGET

#### **01-1 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - UTILISATION PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération 01-1, il s'agit d'un renouvellement de convention avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'utilisation des équipements sportifs, qui appartiennent à la Ville, au profit des lycéens dans les temps d'EPS. C'est un renouvellement de convention. Il n'y a pas de souci particulier.

À titre d'information, il faut savoir que cela a rapporté en 2015 à la Ville 54 443 euros.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

#### **01-2 - SPORTS - MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PERSONNEL AU PROFIT DU CCAS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit aussi de renouvellement de convention, cette fois avec le Centre Communal d'Action Sociale, puisque nous mettons à disposition des équipements sportifs, ainsi que des éducateurs territoriaux de la Direction des Sports pour des cours de tennis, des cours d'aquagym et des cours de natation.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adopté à l'unanimité.

### **01-3 - SPORTS - MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « SOCIÉTÉ DES RÉGATES D'ANTIBES » - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : C'est un renouvellement de convention aussi avec la société des régates d'Antibes, qui est le club de voile antibois, pour la mise à disposition d'un éducateur sportif, qui s'occupe notamment de la voile scolaire.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adopté à l'unanimité.

### **01-4 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit également de renouvellement de conventions avec différents clubs de la Ville d'Antibes, différentes structures que nous subventionnons et que nous accueillons sur nos installations :

- tout d'abord, le Centre régional médico-sportif, qui se trouve au sein de l'hôpital, et qui suit les sportifs de haut niveau, mais les sportifs amateurs aussi de la Ville ;
- l'association football club d'Antibes, qui est le club de foot qui vient de fêter d'ailleurs ses 50 ans, et qui se trouve au stade du Fort Carré ;
- ainsi que l'association sportive automobile d'Antibes, qui est l'association support pour l'organisation du Rallye d'Antibes.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Ah non, pardon.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

### **01-5 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES - INTERVENTION DU PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ET L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit aussi d'un renouvellement de convention important avec l'Éducation nationale, pour lequel nous sommes partenaires depuis bientôt 40 ans. Je vous rappelle que la Ville d'Antibes a été une des villes précurseurs dans ce domaine.

Nous mettons à disposition des éducateurs sportifs en temps scolaire, pour faire faire du sport à nos enfants dans les écoles, dans le cadre des cours d'EPS. Donc, nous renouvelons ce partenariat avec l'Éducation nationale pour une année. Ce partenariat prévoit la mise à disposition de nos éducateurs sportifs, les transports vers les équipements sportifs, ainsi que l'accès à ces équipements.

Je voudrais juste souligner qu'il s'agit d'un engagement financier de la part de la Ville qui est évalué aux alentours de 600 000 euros en temps scolaire, et dont, malheureusement, le dispositif des NAP risque de nous priver. Et ce dispositif est unanimement apprécié par les directeurs, par les enseignants et par les parents. Depuis 40 ans, nous formons tout un tas de jeunes écoliers à la pratique du sport.

**M. LEONETTI** : Monsieur PAUGET, je partage totalement votre avis là-dessus. Il faut se rappeler qu'en dehors du temps extrascolaire, qui est pris en charge par la Ville à hauteur de 1,7 million d'euros, il y a aussi l'intervention de la Ville pendant le temps scolaire, et que cette situation n'est pas tenable. On ne peut pas faire des choses à la fois dedans et à la fois à l'extérieur.

Donc, j'espère que, dans les années qui vont venir, on reviendra à la liberté des villes pour organiser le temps extrascolaire.

Ça coûtera moins cher et je pense qu'on donnera, à ce moment-là, sur cette économie financière, une bien meilleure éducation sportive, culturelle et citoyenne à nos jeunes élèves, par rapport à ce que nous sommes contraints de faire aujourd'hui, à des prix exorbitants.

Même vote ? Même vote.

Adopté à l'unanimité.

#### MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

#### **02-1 - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - EXPOSITION « VESTIGES CONTEMPORAINS. UN VOYAGE DU VERRE DANS LE TEMPS » - ÉDITION D'UNE BROCHURE - RÉALISATION ET MISE EN VENTE EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'exposition *Vestiges contemporains. Un voyage du verre dans le temps*, qui va se tenir au Musée d'archéologie du 25 juin au 6 novembre 2016, se propose de montrer le dialogue entre les créations contemporaines du verrier biotois Antoine PIERINI, sur le thème de la mémoire et des pièces de verre antique, appartenant à la collection permanente du Musée d'archéologie.

À cette occasion, le musée se propose de faire une petite brochure, qui valorise et approfondit ce regard inédit, porté sur le matériau verre. Voilà, donc, cette petite brochure va se vendre 4 euros, pour une recette de 1 800 euros. Vernissage, samedi prochain, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :** Je vous invite à voir cette expo, parce que voir les amphores de verres de PIERINI, qui est un jeune artiste biotois de grande qualité, tutoyer les vieilles amphores gréco-romaines du Musée d'archéologie, c'est quelque chose qui est extrêmement intéressant dans la vision de l'art contemporain.

Donc, le terme de « vestiges contemporains » convient bien. Et puis on passe de la poterie au verre, qui sont quand même les deux bases de la culture méditerranéenne et de l'artisanat, et, en même temps, qui sont les deux bases de nos villes voisines de Vallauris-Golfe-Juan et de Biot.

Cette expo est très belle et c'est un bel artiste qu'on va montrer sur Antibes. La fierté, c'est que c'est un artiste biotois.

Donc, le vernissage ?

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :** Il n'est pas ce samedi, mais samedi prochain, à 17 heures, de mémoire. Demain c'est le vernissage de Lavarenne.

**M. LEONETTI :** Demain, c'est Lavarenne, qui figure sur la petite brochure qui vous a été distribuée et que vous avez sous les yeux, dont les sculptures se sont déployées dans la Ville et qui, je pense, sont appréciées par nos concitoyens et par les touristes.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

#### **02-2 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES - ANTHÉA - RAPPORTS ANNUELS 2013 ET 2014 - APPROBATION**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :** Par délibération du Conseil municipal du 3 février 2012, la Ville a approuvé avec la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis) le principe de création de la SPL (Société Publique Locale) Théâtre communautaire d'Antibes, dont les statuts ont été signés le 16 avril 2012.

Actionnaire à hauteur de 50 %, la Commune était représentée jusqu'en mars 2014 au sein du Conseil

d'administration de cette SPL par Monsieur RAMBAUD, Madame BLAZY, Madame VERCNOCKE et moi-même. Suite au renouvellement du Conseil municipal, Monsieur EL JAZOULI a remplacé Madame VERCNOCKE.

Cette SPL et la CASA ont conclu, le 2 juillet 2012, une convention de prestation intégrée, qui a pour objet la gestion et l'exploitation pendant cinq ans du Théâtre Anthéa et qui a ouvert donc ses portes le 6 avril 2013, et qui, vous le savez, connaît un succès incroyable, puisque le théâtre a accueilli 270 000 spectateurs, nombre qui a dépassé évidemment les prévisions les plus optimistes.

Il est proposé de soumettre le rapport annuel 2013, ainsi que celui de 2014. Pour l'exercice 2013, il y a eu beaucoup de billets vendus, et la même chose pour 2014, donc je vous demande de bien vouloir approuver les deux exercices. Merci beaucoup.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

### MONSIEUR JACQUES GENTE

#### **03-1 - MOYENS GÉNÉRAUX - PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ALARMES INCENDIE ET DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. GENTE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les marchés à bons de commande, relatifs à la réalisation des prestations de maintenance des alarmes incendie et des systèmes de sécurité incendie, dans les bâtiments de la Commune et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville, arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Compte tenu de la nécessité de renouveler ces marchés, et dans un souci de mutualisation des moyens et d'économie d'échelle, la Ville et le Centre communal d'action sociale proposent de constituer un groupement de commandes, en vue de la passation du marché, et ce, pour les besoins précités, comme cela se fait déjà pour 16 autres corps de métier.

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics, la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins et le CCAS entendent constituer un groupement de commandes pour cette consultation. Les modalités d'organisation sont définies dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe du groupement de commandes entre la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins et le CCAS pour les missions de maintenance des alarmes incendie et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments de la Commune et du CCAS, conformément aux textes en vigueur, et d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

*Sortie de Mme Rachel DESBORDES*

*Présents : 38 /procurations : 8 /absents : 3*

### MONSIEUR PATRICK DULBECCO

#### **05-1 - 964-978, ROUTE DE SAINT-JEAN - PROGRAMME « L'OLIVERAIE DE SAINT-JEAN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DULBECCO** : Il y a une petite présentation par M. José GRANADOS (DGA Aménagement

Développement Durable du Territoire).

**M. GRANADOS** : Bonjour. Très simplement, l'opération est située sur la route de Saint-Jean, à peu près à égale distance de la chapelle Saint-Jean et de l'école Roger Cardy, pour vous l'indiquer à tous. C'est ce qu'on voit sur le petit plan.

Cette opération est une opération d'un promoteur privé, qui prévoit 101 logements. Sur les 101 logements, 35 sont acquis par la SACEMA qui font donc l'objet d'une participation de la Ville, donc objet de cette délibération, qui ont été acquis, comme convenu dans le PLH, à 2 500 euros du mètre carré. L'acquisition concerne 35 logements sur les 101, donc un tiers pour faire simple, et la livraison c'est pour 2018.

Très simplement, le projet se divise en trois bâtiments. Si c'est vert, c'est parce que les couvertures maintenant sont végétalisées. En fait, ce sont des pelouses qui sont sur les toits. Donc, il y a trois programmes, trois bâtiments, dont un de logements sociaux. Il y a bien entendu autant de places de stationnement que de logements sociaux, conformément aux textes. Sur le plan masse, on voit en fait qu'il y a un accès indépendant pour le programme de logements sociaux, avec une dizaine de places visiteurs devant. Là, on vous montre les façades, elles ont fait l'objet d'un permis délivré, etc. C'est aussi simple que ça.

**M. DULBECCO** : L'objet de cette délibération est l'attribution d'une subvention foncière pour l'acquisition en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) d'une somme de 517 267 euros, en sachant que cette dépense qui concerne ce subventionnement apporté par la Commune au programme de logements sociaux de la SACEMA permet de faire diminuer, bien entendu, l'indemnité prélevée à la Commune par l'État au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Donc, la Commune se verra attribuer trois logements (un T2, un T3 et un T4) en contrepartie de cette subvention.

**M. LEONETTI** : Je rappelle que c'est à la SACEMA que cette subvention arrive, et que, bien entendu, dans le cadre de la loi SRU, c'est déduit des indemnités et des pénalités que nous payerions.

Intervention...Pardon.

**M. CORNEC** : Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Pardonnez-moi tout d'abord pour mon retard, qui ne m'a pas permis de me joindre personnellement à l'hommage du début de séance concernant nos forces de police et le drame qui est arrivé lundi dernier, ainsi que la mort de deux fonctionnaires de police...

**M. LEONETTI** : Mon cher collègue, vous êtes en retard, donc vous êtes excusé de votre retard. On a bien compris que la présence de Madame CHEVALIER à vos côtés a été unanime sur tous les bancs. Donc, ce n'est pas la peine de revenir sur le sujet.

**M. CORNEC** : Très bien. Concernant les logements sociaux, comme vous le savez, nous ne sommes pas opposés au logement social, pour peu qu'il ne dépasse pas un taux de subventionnement excessif, qu'il n'obéisse pas à des contraintes étatiques caricaturales et inatteignables, qu'il ne contribue pas à l'excès de bétonnage de la Commune, et qu'il soit réservé prioritairement aux jeunes et aux personnes mal logées de notre commune.

Lors d'un précédent Conseil municipal, vous aviez accepté de reconnaître que cette profusion de logements sociaux, réclamée par l'État PS, au travers du Préfet, renchérisse le coût des logements privés. Contribuant à accréditer cette thèse, il se trouve que, depuis quelques années, la Ville s'est remplie de panneaux « à vendre » et que, excepté à Cap d'Antibes, de nombreux biens ne trouvent pas preneur et que les faillites d'agences immobilières se multiplient. Nous ne pouvons admettre que la Commune exerce une concurrence déloyale, subventionnée et aidée de diverses manières envers le marché privé.

Par ailleurs, pour passer d'un taux historiquement et naturellement bas de logements sociaux à Antibes et sur la Côte d'Azur aux exigences de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), il vous faut pulvériser le compteur : 35 % sur les logements de l'Oliveraie de Saint-Jean, sous les encouragements de la gauche et de l'extrême gauche, ce qui contribue à aggraver le bétonnage, dont vous ne pouvez nier l'incidence sur le caractère meurtrier des inondations.

La seule raison qui pourrait nous inciter en faveur d'un logement social raisonnable et adapté à la Ville

serait de privilégier les critères locaux et d'abandonner les critères d'urgence, qui introduisent une discrimination en faveur des familles étrangères à la Commune, en pénalisant nos habitants eux-mêmes et les personnes en recherche de logement. Merci.

**M. LEONETTI** : Comme toujours, il y a une partie que je partage. La partie que je partage, c'est que, effectivement, dire à la Ville d'Antibes « *construisez 25 % de logements sociaux* », c'est un objectif inatteignable et que nous n'atteindrons pas, parce que ce n'est pas ma volonté et que je pense que l'important, c'est de savoir quelle est la demande à l'intérieur de la Ville. À partir de cette demande à l'intérieur de la Ville, de regarder qui pourrait en bénéficier.

Donc, je suis assez d'accord aussi pour dire avec vous qu'en dehors de l'objectif qui est inatteignable, il y a aussi une réponse à donner à la population locale. C'est la raison pour laquelle Marguerite BLAZY a obtenu de l'ensemble des bailleurs sociaux et de l'État que les attributions se fassent presque exclusivement sur des personnes qui résident sur la Ville ou la Communauté d'agglomération, ce qui est la proximité. J'ai souvent dit, d'ailleurs, comment j'expliquerai à un Antibois qui attend un logement social que c'est quelqu'un qui habite les Yvelines qui vient à Nice, et qui se voit attribuer un logement à Antibes.

Ce n'est ni bon pour la personne qui va venir travailler à Nice ni bon pour la capacité que nous aurions à répondre à la demande locale. Or aujourd'hui, et vous le savez, malheureusement, on ne répond pas totalement à la demande locale.

Donc, on construit nos logements sociaux dans le partenariat public-privé, comme on le voit sur le projet Saint-Jean. Je ne suis pas très favorable à faire des blocs entiers de logements sociaux, parce que je pense que la mixité avec des blocs différents, c'est la meilleure façon de pouvoir cohabiter entre des gens qui ont des revenus moyens et d'autres qui ont des revenus plus importants. Ça n'a pas empêché les prix de ne pas baisser sur Antibes, en tout cas ne pas baisser de la même façon que dans d'autres secteurs. Vous le savez, si vous regardez le secteur de l'immobilier, les prix n'ont pas baissé en Ile-de-France, en Rhône-Alpes et en PACA, et surtout sur la Côte d'Azur.

Dire que ce qui s'est effondré comme marchés, ce sont des villes avec une activité économique faible, et dans des régions dans lesquelles il y a peu d'attractivité, ou moins d'attractivité – je ne veux stigmatiser personne – que sur la Côte d'Azur.

La meilleure preuve, c'est que nous avons vendu – et nous allons le voir tout à l'heure – un bâtiment à l'intérieur de la Ville, alors que le prix des Domaines est généralement calé sur le prix de la vente qui se déroule dans le secteur, et quelquefois pénalisant quand la Ville veut acheter. On s'est rendu compte qu'on a vendu plus cher que le prix de France Domaine le bâtiment que l'on a mis en vente. Donc les prix ne s'effondrent pas sur Antibes-Juan-les-Pins.

Après, en matière macro-économique, c'est vrai que le fait de subventionner, non pas l'individu, mais la pierre et l'individu – la personne - crée évidemment une situation qui tire les prix vers le bas. Mais, là aussi, essayons de trouver la mesure. On se trouve souvent quand même avec des prix qui ont flambé sur la Côte d'Azur et des prix de loyers qui ont flambé.

Au fond, après tout, si vous voulez acheter un bien, vous achetez un bien. Mais si vous voulez louer quelque chose, s'il n'y a pas une offre complémentaire de logements pour les revenus modestes, à ce moment-là, il y a une énorme difficulté. Or regardez, bien sûr ce qui s'est passé sur 50 ans. Sur 50 ans, un ménage avec deux enfants consacrait dans les années 50-60 10 à 15 % de son budget pour le locatif. Aujourd'hui, il consacre 40 à 50 % de son budget pour se loger en locatif. C'est la raison pour laquelle il y a là une dérive qui n'est pas due uniquement au fait qu'on a construit du logement social. Franchement, il y a 20 ans, le logement social à Antibes, c'était anecdotique. Tout cela mérite qu'on le regarde avec beaucoup de sagesse et de recul.

En tout cas, regardez un promoteur. Qui est le promoteur, là ? La SAGEC. Ce ne sont pas des philanthropes. Ils trouvent bien le moyen de faire des petits immeubles, de les faire comme nous le réclamons, avec beaucoup de végétalisation tout autour, et donc sans imperméabilisation excessive des sols, et de consacrer un de leurs petits immeubles au logement social.

Je pense que c'est la bonne méthode. Je suis contre les barres d'immeubles. Je suis contre le

regroupement, dans ces barres d'immeubles, de gens qui viennent tous du même endroit et qui sont confinés à vivre ensemble, parce que ce n'est pas une bonne façon de s'insérer dans la République. Mais je pense que la méthode qui est utilisée dans la région PACA et dans la Ville d'Antibes - qui est souvent et Madame BLAZY vient une fois de plus d'en être félicitée, c'est une façon à la fois très ferme – on n'accepte pas que le Préfet nous impose des gens venant d'ailleurs.

Et c'est d'ailleurs le pacte de paix que nous avons entre les services de l'État et la Ville d'Antibes. C'est que nous logeons des gens qui sont dans la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins ou en proximité, voilà. Parce que si les villes voisines ne font pas de logement social et que nous on en fait, et que toutes les villes voisines ont des personnes qui relèvent du logement social qui viennent habiter à Antibes, eux, on les arrange. Ils n'ont pas de problème et nous, nous pénalisons alors nos concitoyens, qui attendent ce logement social.

Donc, moi, je suis prêt à regarder les chiffres, si vous le souhaitez ou à vous les donner. Le pacte, le compromis qu'il y a avec les services de l'État, c'est qu'il n'y a pas une préférence nationale. Encore que, ce sont des nationaux dans les logements sociaux. En tout cas, il y a une préférence locale, pour des raisons qui sont, je dirais, logiques, à la fois politiques, que je viens de vous exposer, et puis, en même temps, les gens habitent déjà et travaillent déjà sur la Ville d'Antibes.

Donc c'est plus intelligent, pour des revenus modestes, de les loger sur le territoire dans lequel ils travaillent, parce que cela leur évite évidemment des surcoûts en termes de déplacement. Mais, moi je veux bien qu'on fasse le bilan là-dessus pour vous rassurer, si je suis capable de vous rassurer sur ce sujet.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

*Départ de M. Tanguy CORNEC*

*Présents : 37 /procurations : 8 /absents : 4*

## MONSIEUR ÉRIC DUPLAY

### **06-1 - SANTÉ PUBLIQUE - CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE - CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE CENTRE HOSPITALIER - AUTORISATION DE SIGNATURE ET RECHERCHE DE FINANCEMENT**

**M. DUPLAY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un Conseil local de santé mentale, c'est une structure qui coordonne des éléments qui existent déjà dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur médico-social, pour en augmenter l'efficacité dans la prise en charge médicale de la maladie mentale et dans l'insertion sociale des patients. Sa création nécessite la signature d'une convention quadripartite entre notre Municipalité, porteuse conjointement avec son CCAS, de l'action médico-sociale et de la cohésion sociale, l'hôpital responsable du champ du soin en santé mentale, et, enfin, l'ARS.

Le portage administratif de ce dispositif sera assuré par notre Commune. Madame ARCUCCI, que je remercie pour son efficacité dans la mise en forme de ce projet, en prendra la coordination, et notre Maire la présidence. Permettez-moi de remercier également tous les élus concernés et toutes les personnes impliquées par leur particulière implication dans ce projet. L'Assemblée générale constitutive, qui entourera la signature de la convention se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet, à 9 heures, à la Maison des Associations.

À cet effet, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention en partenariat avec le Centre hospitalier Antibes-Juan-les-Pins, le CCAS, et l'Agence régionale de santé, et d'autoriser le Maire à solliciter les financements dans le cadre des actions du Conseil local de santé mentale. Merci.

**M. LEONETTI** : J'ai l'intervention du groupe « La Gauche Unie, Solidaire et Écologique ».

**Mme MURATORE** : Juste un point. Cette coordination est effectivement bien nécessaire, car tous les malades ne sont pas suivis par la même structure, et même pour certains ne sont pas suivis du tout. Mais le problème se pose après. Que va-t-on proposer aux malades, alors que les services sont déjà en sous-effectif et en difficulté pour assurer leurs missions ? Aussi, nous sommes demandeurs d'un bilan à un an du fonctionnement de cette nouvelle structure. Merci.

**M. LEONETTI** : Oui, nous aussi. La psychiatrie, en France, cela pose un problème d'ailleurs, parce que, si vous regardez un pays voisin comme l'Angleterre, il a un taux de suicide très significativement inférieur à nous, et pardon de le dire comme ça, car ce n'est pas une relation de cause à effet, et pourtant, il a des infrastructures de psychiatrie moins importantes que les nôtres. Cela veut dire qu'il faut que nous réfléchissions. Et franchement, en matière de précarité, les Anglo-Saxons sont capables de faire plus de précarité que le système français.

Donc, cela mérite quand même qu'on réfléchisse sur des systèmes de prévention et de coordination. Et je pense que ce que met en place Éric DUPLAY va être très utile, parce que ce n'est pas en créant des structures d'accueil des malades psychiatriques que cela posera un problème. C'est de réfléchir comment on peut travailler avec des collectivités, avec des organismes, avec des associations, avec les systèmes de santé établis, pour faire en sorte qu'on diminue le risque psychiatrique. Bien entendu, il y a le psychotique délirant, etc.

Mais il y a quand même aussi la consommation de tranquillisants chez les Français qui pose aussi un problème. Pourquoi sommes-nous si anxieux ? Je ne veux pas donner une réponse politique, mais il y a peut-être des éléments supplémentaires, que la seule réponse politique à cet élément-là. Donc je pense que la création d'un Conseil local de santé mentale, c'est une très bonne initiative, et on en fera le bilan effectivement un an après.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

#### **08-1 - CASINO - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITÉ DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO - CASINO LA SIESTA - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX**

**M. RAMBAUD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'autorisation des jeux dont le délégataire est titulaire arrive à échéance en octobre 2016. Elle est valable pour une durée de cinq ans. Le casino La Siesta redemande une autorisation pour les cinq années qui viennent.

Cette autorisation est délivrée par le ministère de l'Intérieur, mais est soumise à une décision du Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle je vous demande de donner un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux du concessionnaire SAS Casino La Siesta.

**M. LEONETTI** : Bien ! Qui ne participe pas au vote ? Non ? Tout le monde participe au vote...

**M. DUMAS** : « *Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis* »...donc, on évolue quoi...

*Rires*

**M. LEONETTI** : Finalement, le libéralisme du gouvernement vous amène - *rires* - je dis « libéralisme » dans votre bouche, je veux dire que...

**M. DUMAS** : Faut pas exagérer non plus !... Vous m'avez dit en début de séance que je parlais jeune...

**M. LEONETTI** : On a toujours le sentiment, comme dit le proverbe, qu'on arrive trop tard dans un monde



trop vieux. On peut arriver trop tôt dans un monde trop vieux. Ça, c'est encore pire, parce qu'on a raison avant les autres. Voilà.... Toujours est-il que, nous passons au vote et que tout le monde – grande première à la Ville d'Antibes – participe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?... « *Waouh !* »

Ecoutez, la semaine dernière, je disais à nos collègues du Front national que je n'arrivais plus à comprendre leur stratégie. Où ils votaient contre les caméras et ils votaient contre l'augmentation de la durée de travail. Et là, je ne comprends plus le Parti communiste, qui, après avoir dit que l'argent sale des casinos ne devait pas irriguer l'économie, maintenant l'approuve.

**M. DUMAS** : La délibération de M. DUPLAY va éviter l'addiction aux jeux...

*Rires*

**M. LEONETTI** : Voilà, c'est ça. Les « addicts aux jeux », les grands malades, sont interdits de casino, quand même... Heureusement....Bon, écoutez, cette délibération est voté à l'unanimité, on l'enregistre ainsi.

Adoptée à l'unanimité.

## **08-2 - VILLA EILENROC - BOUTIQUE - ARTICLES - MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE VENTE**

**M. RAMBAUD** : Il suffit simplement de changer les modalités de fixation du prix de vente, en appliquant un coefficient pour la boutique de la Villa Eilenroc. Donc, je vous propose d'adopter cinq coefficients :

- tout ce qui est papeterie, un coefficient de 2 ;
- l'habillement textile, 1,5 ;
- pour la vaisselle, 2 ;
- la bagagerie, 1,5 ;
- et tout le reste, coefficient 3, ce qui évitera de revenir en Conseil municipal chaque fois qu'il y a un article nouveau.

Et c'est sur proposition du Trésorier-payeur municipal.

**M. LEONETTI** : Intervention ? La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique.

**M. AUBRY** : Monsieur le Maire, chers collègues, le fait de voter des coefficients multiplicateurs est pertinent. C'est plus simple, plus cohérent que de voter des tarifs au cas par cas, mais nous considérons que les produits vendus à la Villa Eilenroc, comme dans les musées, doivent donner une image de qualité.

Ainsi, nous considérons que la proposition à la vente de l'un des articles n'est peut-être pas pertinente.

Il s'agit des lunettes noires, dont le prix d'achat, taxe comprise, est inférieur à 3 euros. Nous l'avons signalé en commission. Nous doutons de la réelle qualité de paires de lunettes aussi bon marché, en termes de protection contre les UV et de fait, craignons que celles-ci soient dangereuses pour la santé des yeux. Certes...

**M. LEONETTI** : C'est sur proposition d'Éric DUPLAY, à mon avis...

*Rires.*

**M. AUBRY** : Certes, c'est un détail, allez-vous dire. Ce produit ne représentant que 75 euros de recettes prévisionnelles. Mais, justement, à quoi bon s'acharner à mettre en vente ledit produit si c'est un détail ?

Si nous votons cette délibération, nous n'aurons plus le droit de regard sur les produits en tant que tels – *Rires* - C'est pour cela que nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Très bien. Vous voyez, le Front national, de temps en temps, change, le Front de gauche change, l'écologiste, il ne change jamais – *Rires* – et donc, les lunettes noires - qui ne sont ni roses ni vertes, je le reconnais - peuvent vous laisser voir les choses de manière sombre ! Mais qui peut penser aujourd'hui qu'en achetant une paire de lunettes, qui tourne entre 2 et 4 euros, il achète un produit de grande qualité ?

Il y a un moment, quand même, où peut-être que le bon sens l'emporte. Mais puisque je vois qu'Éric DUPLAY s'approche du micro, et pour ne pas laisser penser qu'il y a une collusion d'intérêt entre le Conseil municipal et cette délibération, je lui cède la parole.

**M. DUPLAY** : Merci, Monsieur le Maire. Là, nous allons faire de la réalité médicale, je veux dire. Un verre, plus il est teinté, plus il va améliorer le confort, certainement, mais pas la sécurité. Il faut savoir déjà qu'un verre transparent comme le mien filtre 90 % des radiations bleues, qui sont dangereuses pour la rétine. Et si l'on veut vraiment sécuriser l'œil, ce n'est pas un verre très foncé qu'il faudra mettre, ni un verre de bonne ou de mauvaise qualité, c'est un verre légèrement bleuté, comme fait actuellement un fabricant célèbre qui s'appelle Essilor, qui a fait un verre légèrement bleuté, qui filtre 98 % des mauvaises radiations.

En matière de protection de la rétine, ce n'est pas le prix, la couleur du verre. Ça, c'est pour votre tranquillité, pour être bien avec la couleur qui vous plaît. Mais la sécurité, un verre blanc, c'est déjà 90 %, et un verre légèrement bleuté, c'est 98 %. Donc, « vive le blanc et le bleu »... Antibes !

**M. LEONETTI** : Alors, les lunettes....

Le fait d'avoir des verres teintés, ça abîme la vue ou pas ? Le verre qu'on vend, il est dangereux pour la santé ou pas ? Voilà, c'est ça, la question.

**M. DUPLAY** : Il n'est pas dangereux. Un verre transparent ça filtre déjà beaucoup de choses, puisqu'on ne bronze pas à travers le parebrise d'une voiture. Un parebrise c'est transparent...

**M. LEONETTI** : Ah, donc déjà, ça protège...

**M. DUPLAY** : Ça protège énormément...

**M. LEONETTI** : Et les lunettes noires qu'on vend, là, à 4 euros, ce n'est pas dangereux ?

**M. DUPLAY** : Non, ce n'est pas dangereux du tout. C'est suivant le confort des gens, mais ce n'est pas une réalité médicale, je veux dire, c'est le confort.

**M. LEONETTI** : Voilà, vous avez compris ? On a toutes les compétences, nous, on répond à tout. Voilà. Avec cet éclairage technique, maintenant, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

Moi, je pensais que le docteur allait convaincre. La délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## MONSIEUR ANDRÉ-LUC SEITHER

### **12-1 - COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2015 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRÈS - BUDGET AZURARENA ANTIBES**

**M. LEONETTI** : Avant de laisser la parole à André-Luc SEITHER, Adjoint aux Finances, je voudrais rappeler à chacun d'entre vous, s'il en est besoin, ce qu'est un compte administratif. C'est la traduction comptable de ce qui s'est déroulé. Donc c'est un regard sur le passé et sur l'exécution du budget primitif. Il permet donc de comparer ce qui a été voté et ce qui a été réalisé. Et au fond, vous vous rappelez toujours de tous ces qualificatifs qu'on donne à un budget. Est-ce qu'il est sincère et véritable ? On ne sait qu'un budget est sincère et véritable que lorsqu'on étudie le compte administratif.

Le taux de réalisation des dépenses de gestion courante est 97 %. Cela veut dire que ce qu'on a dit qu'on allait faire, on l'a fait. Ce taux mesure bien sûr l'adéquation entre ce que nous avons voté et ce que nous avons réalisé. Il permet également d'apprécier l'efficacité et la pertinence de la stratégie.

Et je me permets de rappeler la stratégie financière de la Ville d'Antibes. D'abord, s'inscrire dans un contexte de baisse des dotations de l'État. Cela fait quatre ans que la dotation globale de fonctionnement est en baisse : - 0,4 million d'euros en 2012, - 0,5 en 2013, - 1 million en 2014 et - 2,8 millions en 2015. Cette baisse se poursuivra en 2016, et probablement en 2017, pour ramener le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à 6,3 millions d'euros, alors qu'elle était de 16,3 millions d'euros en 2011, soit 10 millions de moins.

Cela veut dire qu'on démarrera les années qui vont venir avec 10 millions d'euros de moins de dotations de l'État. Je rappelle au passage que ces dotations de l'État ne sont pas des éléments de générosité particulière. Généralement, c'est lorsqu'il a supprimé une taxe et que cette taxe pénalisait la collectivité qu'il la compensait en apportant la compensation financière au travers d'une dotation. En réalité, avant, il y avait la taxe. Ensuite, il y a eu la dotation. Aujourd'hui, la dotation disparaît.

Ensuite, on a fait le choix de continuer à assurer un service public de qualité. Je rappelle que c'est offrir des services et des équipements, et soutenir l'activité économique. Je pense qu'on a prouvé, cette année, que les animations étaient de qualité, qu'elles étaient maintenues, que ce soit les Voiles d'Antibes, les Florales ou, aujourd'hui, l'exposition de sculptures. À aucun moment, on a diminué l'attractivité de la Ville et on a diminué les moyens donnés aux services sur ces missions municipales.

17 millions d'euros ont été dépensés par la Commune en investissements 2015. Là, c'est vrai que nous investissons moins que dans le mandat précédent. Vous vous rappelez que le mandat précédent, c'était le mandat dans lequel on avait décidé, et pour des raisons assez prévisibles, d'investir fortement, parce que les taux étaient bas et qu'en même temps, on avait le sentiment que l'État et les collectivités territoriales ne pourraient pas suivre le niveau d'investissement que l'on mettait à cette époque.

Et donc on est monté, dans le mandat précédent, jusqu'à 40, 45 millions d'euros d'investissement annuels. Nous sommes retombés à 17 millions d'euros, ce qui est logique, mais qui ne nous a quand même pas permis de faire les gros investissements que nous avons par le passé.

La Commune continue à accompagner les plus démunis. L'aide au mode d'accueil est maintenue. L'aide au CCAS est augmentée. Je crois qu'il n'y a pas une année où elle a été diminuée. On n'augmente pas à des taux de fiscalité locale pour compenser les baisses de dotations. L'autre jour, Éric PAUGET me faisait remarquer que la taxe d'habitation, aujourd'hui, est de 10 points inférieure à celle de Cannes.

En même temps, l'idée aussi c'est que si nous avons la même fiscalité que nos voisins, que la moyenne de nos voisins, on aurait 10 millions d'euros de plus dans le budget de la Ville par an. Donc effectivement, quand j'entends « *moi non plus, je n'augmente pas les impôts* », cela dépend à quel niveau tu es. Parce que si l'on est déjà au taquet supérieur, ce n'est pas très difficile de ne pas augmenter les impôts. Par contre, quand on est au taquet inférieur, comme la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, à ce moment-là, ça nécessite un effort particulier. Donc, les taux sont inchangés.

Les chiffres de ce compte administratif démontrent que cette gestion est rigoureuse.

Les recettes sont supérieures aux dépenses, malgré la baisse de dotations, avec un service public maintenu et un volume d'investissement qui, comme je l'ai dit, dépasse les 17 millions d'euros.

Les charges de gestion, les charges courantes, sont au même niveau qu'en 2014.

Ça veut bien dire qu'un effort de gestion, comme le réclament nos concitoyens, est mis en place.

Les dépenses de personnel, si l'on éliminait les dépenses qui concernent les rythmes scolaires, seraient de 0,4 %. Elles sont malheureusement supérieures à 2 %, pour les raisons qu'on vient d'évoquer.

En ce qui concerne l'investissement, les gros équipements ont continué à avoir des partenaires. Désolé de rappeler, sans cruauté, que, désormais, on a un partenaire supplémentaire, c'est la Région. Néanmoins, nous avons continué à investir en 2015. Ces 17 millions d'euros nous ont permis, non seulement de faire les investissements qui étaient nécessaires, mais, en même temps, nous avons diminué notre dette. Donc nous n'avons emprunté que 10 millions d'euros pour financer tout le programme d'investissement, soit à peine un peu plus de la moitié.

En conclusion, dans un contexte où l'aide de l'État aux collectivités diminue, pour ne pas faire porter l'effort financier sur les contribuables antibois et juanais en augmentant les taux de fiscalité, nous avons choisi de capitaliser les excédents constatés au compte administratif précédent, de façon à lisser la période dans laquelle les actions d'optimisation des dépenses et des recettes seront mises en place. Qu'est-ce que cela veut dire ? J'ai bien entendu, tout à l'heure, Madame DUMAS, qui me reprochait d'avoir une cagnotte, c'est-à-dire d'avoir un excédent.

L'excédent sert justement à prévoir l'avenir. S'il n'y avait pas eu d'excédent quand sont arrivées les baisses drastiques de dotations de l'État, on aurait eu d'énormes difficultés. Quand on est pris dans le mur de la fiscalité, on l'augmente.

Et donc aujourd'hui, nous avons fait, Éric PAUGET et moi-même, au port et ailleurs, des recherches de moyens financiers supplémentaires. Nous avons aussi un pacte que nous allons signer avec la Région à la fin de l'année, qui engage la Région sur des investissements lourds que nous allons mettre en place, comme sur le plan économique. Donc, dans ce cadre-là, nous pouvons penser que les années futures seront moins dures que les années que nous traversons. Mais, en attendant ces meilleures années et l'aboutissement de ces négociations, il nous faut cet excédent, pour pouvoir justement fonctionner et trouver une balance des comptes qui soit équilibrée en terme administratif.

Les résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 et le cumul des résultats des exercices précédents nous permettent, en 2016, d'assurer d'investir malgré le contexte dans lequel nous sommes. Et cet excédent n'est pas excessif, je vous le garantis, il est presque équivalent à celui de l'année précédente. Cela veut dire qu'on ne l'a pas encore mangé sur cet exercice de manière significative, grâce à des efforts de gestion, et malgré les rythmes scolaires. On est arrivé à trouver la balance nécessaire.

Voilà, vous le savez, le Maire a exécuté le budget. Je vous l'ai proposé. Vous savez la règle un peu formelle qui fait qu'il n'est pas présent pendant le vote du compte administratif et qu'il ne le vote pas, puisqu'il y a une dissociation entre l'exécutif et le comptable. Je vais donc laisser, Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous exposer les éléments financiers.

Je vous laisse donc le soin à Monsieur l'Adjoint aux Finances de vous exposer les éléments financiers du compte administratif. Et on me dit que j'ai englobé toutes les délibérations et qu'effectivement la 12-1, qui est avant le compte administratif sur le plan formel, doit être votée avant. Soit l'opposition s'abstient et vote après le vrai vote, soit anticipe son vote sur le compte administratif et sur le compte de gestion du Trésorier principal. Mais ça c'est un problème de cohérence politique que vous gérez vous-mêmes.

Je vous propose, avant de partir, le compte de gestion du Trésorier principal municipal, exercice 2015. C'est le compte de gestion du Trésorier que vous votez. Donc, je vous laisse libre de le faire ou de ne pas le faire. Mais vous avez compris que ce n'est pas le compte administratif du rapport du Maire, voilà.

Alors, sur le compte de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme DUMAS).

La délibération est adoptée et maintenant, je repasse la parole à André-Luc SEITHER et la présidence de la séance à Éric PAUGET.

*Retour de Mme Rachel DESBORDES.*

*Sortie de M. le Maire, la présidence de la séance est reprise par M. Éric PAUGET, Premier Adjoint.*

*Présents : 37 /procurations : 8 /absents : 4*

## **12-2 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES - BUDGET AZURARENA ANTIBES**

**M. SEITHER** : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, le compte administratif 2015 constate une réalisation de 241,3 millions d'euros en dépenses, pour 254,5 millions d'euros en recettes, soit un excédent global de 13,2 millions d'euros. Je vais vous présenter les résultats de ce compte administratif, que l'on vous a déjà présenté lors de la commission spéciale du 15 juin.

Les recettes réelles de fonctionnement hors cessions (143 millions d'euros) sont en hausse de 1,60 % par rapport à 2014, soit de plus 2,2 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 3,3 millions d'euros des contributions directes, dues principalement à la prise en compte de la majoration de 20 % sur la taxe communale de la taxe d'habitation des résidences secondaires, ainsi que par une augmentation de 433 000 euros de la dotation de solidarité versée par la CASA. La taxe sur la publicité et la taxe sur l'électricité augmentent respectivement de 385 000 et 340 000 euros, hausses qui sont dues à un décalage sur 2015 de titres concernant 2014. C'est ce que l'on vous a expliqué en commission.

Enfin, la taxe de séjour augmente de 277 000 euros, suite à la modification des tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2015. À noter une recette exceptionnelle de 160 000 euros, correspondant aux aides d'urgence accordées par le Département et la CASA pour les inondations du 3 octobre 2015.

L'ensemble de ces hausses compense la diminution de près de 19 % de la DGF, soit moins 2 750 000 euros ; merci, l'État. Les dépenses réelles de fonctionnement (138 millions d'euros) augmentent de 1,9 % par rapport à 2014, soit plus 2,5 millions d'euros.

Alors premièrement, les charges de personnel, qui représentent plus de 59 % des dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de 2,7 % par rapport à 2014, ce qui correspond à plus 2,2 millions d'euros. Deuxièmement, les charges à caractère général, qui représentent 16 % des dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de 1,2 %, soit 275 000 euros, dont 170 000 euros correspondant au paiement par la Ville des taxes foncières pour Anthéa, ce montant ayant été intégralement remboursé par la CASA.

Les inondations du 3 octobre 2015 ont entraîné des dépenses de fonctionnement immédiates de l'ordre de 117 000 euros. Enfin troisièmement, les participations et subventions enregistrent une baisse de plus de 1,2 million d'euros, principalement due au non-versement de la participation au fonctionnement du budget annexe AAA en 2015, ce qui représente 823 000 euros en 2014, les recettes de ce budget couvrant les dépenses. Il y a une diminution de plus de 400 000 euros des subventions aux associations.

Il est à noter que la Ville poursuit sa politique de soutien actif au CCAS. La subvention a progressé en 2015 de 185 000 euros, soit plus de 3 %.

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, notez la progression constante de l'ACMA (Aide au Choix du Mode d'Accueil) qui augmente de 2,7 %, passant à 506 600 euros.

Mais avant de laisser la parole à Monsieur le Premier Adjoint, qui va vous présenter l'investissement, je voudrais remercier le service des Finances, dirigé par Maryelle TERZO, et tout particulièrement Pascale PETERS, qui nous a dressé son dernier compte administratif et qui va pouvoir prendre une retraite bien méritée. Merci, Pascale pour votre professionnalisme.

*Applaudissements.*

**M. PAUGET** : Merci, Monsieur SEITHER. On s'associe tous aux félicitations et aux remerciements adressés à Pascale PETERS, qui, pendant de nombreuses années, a tenu de main de maître l'exécution de ce budget.

Le compte administratif se compose de charges de fonctionnement – cela vient d'être présenté – et de dépenses en équipements et en investissements. Et donc je vais vous présenter la liste des investissements réalisés au cours de l'année 2015. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, ce sont plus de 17 millions d'euros qui ont été dépensés en investissement en 2015, très précisément 17,4 millions d'euros.

Dans le secteur urbain, on peut noter la fin des travaux de l'esplanade du Pré des Pêcheurs, l'élargissement du chemin des Combes, la fin de l'aménagement de la promenade Baudouin à Juan-les-Pins, la piste cyclable des Semboules, l'élargissement du chemin de la Sarrazine sur le chemin de Saint-Claude.

Dans le secteur sportif, il y a les études pour le lancement de la base de voile du Ponteil, ainsi que le début des travaux pour le clos de boules de la Pinède.

Dans le secteur culturel, et dans le cadre de la mise en valeur de notre patrimoine, vous avez la poursuite de la rénovation de la chapelle de la Garoupe.

Dans le secteur des aménagements urbains, il y a eu le déplacement de la pépinière, la réhabilitation de la Pinède, l'aménagement de la digue du port de l'Olivette, les travaux des cimetières de Rabiac et Semboules, l'aménagement de la Batterie du Graillon, les études pour l'aménagement des plages de l'ouest, les travaux d'extension du système de vidéosurveillance.

Dans le domaine scolaire, ce sont les travaux de l'école Guynemer, et dans le cadre de l'opération Marena-Lacan, les études pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin et la reconstruction de l'école Jacques Prévert.

Près de 6,5 millions d'euros de grands travaux auxquelles s'ajoutent aux 1,8 million d'euros de travaux dans les équipements, notamment : 593 000 euros dans les équipements scolaires, 371 000 euros pour les équipements techniques et administratifs, 213 000 euros dans les équipements sportifs, 200 000 euros pour les équipements culturels, 197 000 euros pour les équipements divers et de démolition, 101 000 euros pour les équipements sociaux et logements, 79 000 euros pour les équipements pour la jeunesse et 56 000 euros pour les équipements de la Petite Enfance.

Tous secteurs confondus, ce sont 373 000 euros dépensés dans le domaine de la sécurité, 104 000 euros dans le domaine de l'accessibilité et 119 000 euros pour les économies d'énergie.

Les travaux d'infrastructure, voirie et espaces verts se sont chiffrés à 1,9 million d'euros, dont 1 million de travaux de proximité décidés par les conseils de quartier. Dans ces dépenses d'équipement, sont également comptabilisés les moyens des services, acquisitions de matériel informatique, véhicules, mobilier, pour un montant de 1,9 million d'euros, soit une baisse de 2 % par rapport à 2014.

À noter également 3,3 millions d'euros d'acquisitions foncières réalisées, notamment avec l'acquisition du terrain du chemin des Combes pour l'extension du groupe scolaire Jean Moulin, l'immeuble situé 32, rue Vauban, le terrain de la SNCF à Juan-les-Pins, le 470 avenue Jules Grec pour un local de la galerie du Jardin des Roses, ainsi que le terrain agricole au lieu-dit L'Orangerie.

Enfin, la Ville a versé plus de 2 millions d'euros de participation financière : 778 000 euros de subventions foncières versées à la SACEMA dans le cadre de la politique de subventionnement du logement social, 493 000 euros pour le CCAS, 120 000 euros pour la maison de retraite Le Coteau, 146 000 euros de subventions et d'équipements pour l'office du tourisme et 424 000 euros de loyer d'investissement au BEA (Bail Emphytéotique Administratif) versé au budget annexe du Palais des Congrès.

Concernant les recettes d'investissement, on enregistre un versement de 1,4 million d'euros de subventions, 400 000 euros au titre du fonds Barnier pour le rachat de propriétés en zone inondable, 360 000 euros de la CASA et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la rénovation de la chapelle de la Garoupe, 200 000 euros de l'État pour le déplacement de la Pépinière, et 120 000 euros de l'État pour le clos de boules de la Croix Rouge.

À noter et rappeler que, depuis 2008, ce sont 215 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été réalisés par la Ville. C'est important de le souligner, car il faut rappeler que 70 % de l'investissement public en France est porté par les collectivités, notamment par les mairies.

Pour conclure, vous avez pu constater à la lecture de ce compte administratif, tant sur la partie en fonctionnement que sur la partie investissement, que la situation financière de la Ville est saine.

Le recours à l'emprunt est maîtrisé. Les efforts de gestion nous ont permis de conserver un excédent, qui doit nous aider à aborder la baisse des dotations décidée par l'État. C'est ce que vous expliquait Monsieur le Maire tout à l'heure. L'excédent que nous constatons va nous permettre de passer la période difficile qui est devant nous.

Voilà pour la présentation de ces différents rapports. Et donc, je propose de passer la parole aux différents groupes de l'opposition, dans l'ordre, le groupe Rassemblement Bleu Marine.

**Mme CHEVALIER** : Merci. Monsieur PAUGET, Monsieur SEITHER, chers collègues, permettez-moi de profiter de cette intervention pour saluer le formidable travail des services, qui ont fourni un travail de grande qualité, comme d'habitude. Ça, c'était pour la partie plaisante. Maintenant, passons aux choses qui fâchent.

Ces comptes administratifs 2015 sont tout simplement le reflet de la politique budgétaire mise en œuvre dans notre Ville depuis des années, avec des dépenses de personnel qui sont lourdes, de nouvelles infrastructures coûteuses et sous-exploitées, telles que le Palais des Congrès ou l'AzurArena, qui génèrent désormais chaque année des coûts d'exploitation supplémentaires exorbitants pour la Ville. Ces anciens investissements, les Antibois et les Juanais vont les payer pendant des années. Les collectivités locales, vous le savez, participent par leurs emprunts, à l'endettement du pays et notre Ville ne fait pas exception.

En 2014, Antibes était la 17<sup>e</sup> ville de plus de 20 000 habitants la plus endettée, avec 2 360 euros de dette par habitant. Cette même dette par habitant a baissé à 2 040 euros en 2015. Cependant, il n'y a évidemment pas de quoi se réjouir. Les Antibois étaient endettés, l'année dernière, quasiment deux fois plus que pour une ville de même strate, alors que, pourtant, le ratio des produits des impositions par population est supérieur à la moyenne. Donc, l'encours de la dette par population est accablant, mais c'est le choix que vous avez fait.

Au vu des réalisations et du compte administratif, il apparaît que les budgets 2015 étaient légèrement surévalués au niveau des dépenses, afin de pouvoir dégager un excédent. Nous nous interrogeons sur les 2 millions d'euros budgétés pour les dépenses imprévues au chapitre 22 des dépenses de fonctionnement. Cet argent n'aurait-il pas pu servir, alors que notre Ville a été durement touchée par les inondations en octobre dernier ? Nous aimerions juste obtenir une petite clarification à ce sujet.

Vous avez réduit la voilure au niveau des dépenses à caractère général, ce qui montre que, quand on veut un peu se serrer la ceinture et gérer au mieux les dépenses, il y a moyen de trouver de nombreuses pistes d'économies. Par exemple, un demi-million d'euros en frais de télécommunications en 2015, n'y a-t-il pas là encore une source d'économies en renégociant les contrats de service ?

Certaines sociétés, qui avaient l'habitude de se goinfrer – excusez-moi l'expression – sur le dos de nos collectivités généreuses avec l'argent public, doivent elles aussi apprendre à faire mieux avec moins. Même si les collectivités doivent participer à la dynamique du tissu économique local, les villes sont surtout là pour faire vivre leur territoire, en gérant au mieux l'argent public.

Ce compte administratif est cohérent avec votre politique et démontre que nous sommes l'une des villes les plus endettées du Département par habitant. Même si toutefois quelques efforts sont constatés, ils ne sont pas convaincants ni suffisants. En tout cas, ils ne correspondent pas aux besoins actuels avec les postes importants et pourtant négligés, comme, par exemple, le budget alloué à la sécurité, d'autant la situation actuelle, avec une croissance exponentielle de la barbarie islamiste.

D'ailleurs, votre addiction à l'endettement demeure, alors que d'autres, comme David RACHLINE, Maire de Fréjus, a su réduire de 8 millions d'euros l'endettement de sa commune, sans pour autant nuire au service rendu à ses administrés. Le problème est qu'avec une dette aussi vertigineuse, un cercle vicieux dangereux est en train de s'installer dans notre Commune.

Pour terminer, je voudrais aborder le financement d'associations et vous suggérer de faire réaliser un audit sur les demandes de subventions par telle ou telle association, afin d'examiner au cas par cas la justesse de ces demandes. Je rappelle qu'il s'agit de l'argent des contribuables antibois et qu'il serait temps de faire la distinction entre les associations qui relèvent proprement de l'intérêt général et les autres.

En effet, les baisses de dotations de l'État, que vous dénoncez à chaque Conseil municipal, imposent de traquer la moindre dépense. Dotations de l'État que vous dénoncez et pourtant introduites par votre ami, Nicolas SARKOZY.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. PAUGET** : Merci. Je passe la parole à Madame MURATORE, pour le groupe PS.

**Mme MURATORE** : Merci. Tout d'abord, merci aux services pour leur présentation détaillée de ce compte administratif.

Le compte administratif est l'exécution du budget. À part dire que vous avez globalement fait ce que vous aviez dit, il n'y a aucun intérêt à y revenir point par point. Vous avez exécuté votre budget, sans tenir compte de nos propositions – logique.

Maintenant, le résultat peut permettre de prendre en compte certaines de nos remarques. Ce résultat laisse quelques marges à la Ville pour développer et améliorer les services aux Antibois, sans augmenter les impôts.

Un budget supplémentaire sera proposé au prochain Conseil municipal. Et dans cette perspective, nous pourrons faire un certain nombre de propositions.

Les NAP : pour nous, la Ville peut assurer ces NAP gratuites et ainsi permettre à tous les enfants de bénéficier d'activités qu'ils ne pratiqueraient pas sans ces NAP. Le fait de faire payer exclut un certain nombre d'enfants.

D'ailleurs, un bilan devait nous être présenté des enfants exclus pour des raisons financières, pour pouvoir faire des demandes au titre de l'aide à l'enfance. Nous renouvelons notre demande de ce bilan.

En ce qui concerne les emplois : vous avez décidé de ne pas remplacer des départs à la retraite. Cette décision nécessite une analyse fine des besoins par service. On entend régulièrement des services dire qu'il manque des emplois, que des départs à la retraite ne sont pas remplacés, et que cela met à mal leur bon fonctionnement. Il y a sans aucun doute des choix à faire, mais certains emplois sont indispensables et le nombre d'emplois budgétaires et le budget le permettent. Ce n'est pas l'âge moyen des agents d'un service qui doit décider des suppressions de postes, mais bien l'intérêt du service.

Ce compte administratif confirme bien ce que nous disions pour le BP 2016 en ce qui concerne la culture et la jeunesse. Leur budget a diminué en 2015 et cette diminution sera encore renforcée au BP 2016.

La voirie consomme 28 % du budget investissement, alors que le social plus le scolaire plus la petite enfance, seulement 15 %.

Certes, un plan pluriannuel de rénovation des écoles nous a été présenté, mais dans cette attente un entretien courant est nécessaire dans plusieurs écoles. Quand allez-vous supprimer les classes en préfabriqué ? Au contraire, il est prévu d'en ajouter à Paul Arène. Et cette remarque sur l'entretien est valable pour un grand nombre de bâtiments communaux.

Merci.

**M. PAUGET** : Merci. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Je vais me joindre aussi à tout le monde, mais c'est un peu redondant parce que j'arrive après, pour le remerciement aux services. Je vais y joindre aussi Monsieur SEITHER parce que, quand même, il participe aussi aux explications. Donc, c'était juste pour faire différent par rapport aux autres.

*Rires*



Plus sérieusement, ce compte administratif est en effet sans surprise excédentaire de 16 millions d'euros. Nous nous permettons cela même une année où la Ville a dû renégocier un emprunt toxique, et donc une année où le remboursement de la dette a été supérieur aux autres années.

La seule surprise, c'est le discours de peur, d'économies drastiques indispensables sur la fonction publique, d'austérité qui continue. Ce compte administratif vient confirmer mon intervention au moment du vote du budget primitif. Celui-ci apparaît bien timide dans les projets d'investissement et dans le fonctionnement, vu le potentiel de recettes que notre Ville possède.

En effet, il est quand même difficile de comprendre la volonté de supprimer six jours de congé aux fonctionnaires sous prétexte indispensable d'économies. Nous sommes bien dans une ville riche, au potentiel fiscal important, d'autant plus important avec la nouvelle mesure de majoration de 20 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui rapporte plus de 2,5 millions d'euros en cette année 2015, et qui pourrait encore progresser en 2016.

Au passage, cette augmentation des recettes fiscales (+ 3,5 millions d'euros par rapport au compte administratif 2014) compense largement les baisses de dotations de l'État. En disant cela, je ne soutiens en aucun cas le désengagement de l'État dans le financement des collectivités territoriales, et encore moins la volonté de l'aggraver l'année prochaine, mais je constate que, pour la Ville d'Antibes, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,4 millions d'euros.

Ce n'est donc pas très difficile d'annoncer la non-augmentation du taux d'imposition, d'autant plus simple d'ailleurs que les bases de calcul continuent à augmenter.

Le budget de fonctionnement est donc excédentaire de plus de 5 millions d'euros. Alors, oui, les services publics peuvent être renforcés dans notre Ville. C'est d'autant plus vrai que l'on nous explique que les recettes particulières de notre Ville sont maintenant stabilisées. C'est le cas des droits de mutation, qui ne baissent plus, tout comme les prélèvements sur les casinos. Je regrette toujours que votre majorité n'ait pas l'ambition de développement des services publics et d'investissements, proportionnelle à l'augmentation de nos recettes.

Voilà pourquoi je ne vote pas vos choix de communication dans le budget primitif, ni l'absence de réponse aux besoins de la population du compte administratif.

**M. PAUGET** : Je vous remercie. Je vais m'efforcer de répondre à vos interventions, avant de passer la parole à Monsieur SEITHER après s'il veut revenir sur certains points.

Vous l'avez dit, le compte administratif, il ne s'agit pas de refaire le budget primitif, ni de refaire les orientations politiques décidées par les différents groupes. Il s'agit de constater la réalisation de l'exécution du budget. Et j'en conviens avec vous, on a un budget qui est bien réalisé, puisqu'on est à des taux de réalisation de 97 %, ce qui veut déjà dire que notre budget était sincère. Et ça, c'est un élément important.

Deux ou trois éléments que je voudrais souligner, et qui ont été formulés par les différents groupes. D'abord, concernant le groupe Front National, sur la dette et l'emprunt. C'est vrai que la Ville d'Antibes, au cours des dernières années, s'est endettée, mais elle s'est endettée de manière maîtrisée, de manière volontaire, parce qu'en face il y avait des investissements. On a volontairement et politiquement assumé le fait d'équiper et de structurer la Ville au cours des 10 dernières années et on a eu recours, effectivement, à la dette et à l'emprunt.

Mais, cet emprunt, ce n'est pas un emprunt qui a été laissé filer, c'est un emprunt qui a été géré, qui a été maîtrisé. Et aujourd'hui, vous l'avez dit, Madame DUMAS, il est complètement sécurisé. Il y a peu d'autres communes en France qui ont ces caractéristiques d'avoir un endettement géré, maîtrisé et sécurisé.

Et je crois qu'on a bien fait, au cours des dernières années, de structurer la Ville avec des équipements de type Palais des Congrès, de type Anthéa, de type parkings, de type AzurArena, car si c'était à faire maintenant, on ne pourrait plus le faire. Donc, oui, la Ville d'Antibes s'est endettée. Elle s'est endettée volontairement, dans un cadre organisé et notre dette est aujourd'hui sécurisée et maîtrisée. C'est quand même un point important à avoir en tête.

Deuxième élément, vous avez l'air de nous reprocher d'avoir un « excédent » de gestion, mais quand on gère une entreprise, quand on gère des finances publiques, c'est plutôt bien d'avoir un excédent. Heureusement qu'on a cet excédent, heureusement qu'on a ces reports, car André-Luc SEITHER vous l'a dit tout à l'heure et le Maire vous l'a dit aussi, vous savez très bien que 2016 et 2017 vont être des années difficiles. Si on n'avait pas cet excédent, on aurait un cap à passer extrêmement compliqué.

Je ne vous rejoins pas, Madame DUMAS, quand vous dites que nos services publics ne sont pas de qualité. À Antibes, on est une ville qui a beaucoup de services publics en régie, on a un service public de qualité – d'ailleurs, les Antibois nous le témoignent – et on a du personnel qui est de grande qualité. On a pu préserver ce service public en régie de grande qualité, sans faire appel à une augmentation de fiscalité. Le Maire disait tout à l'heure, mais je pense qu'il faut sans arrêt rappeler, que le taux de taxe d'habitation à Antibes est de 14,95 %. Allez voir les communes autour ou dans notre environnement immédiat, voire les grandes communes du Département, elles sont 6, 7, 8 points supérieurs au taux de la taxe d'habitation de la Ville d'Antibes. Alors oui, c'est plutôt un élément de bonne gestion.

C'est bien qu'on ait des excédents. Ces excédents vont nous permettre de passer le cap difficile, sans faire appel à la fiscalité. On a un endettement qui est maîtrisé et on a structuré la Ville au cours des dernières années. 17 millions d'euros investis en 2015. Regardez des villes de la taille et de l'importance de celles de la Ville d'Antibes voir si elles ont réussi à investir 17 millions d'euros. Je pense que tout ça, ça se fait en bon père de famille, ça se fait de manière équilibrée, ça se fait de manière raisonnée, et ça se fait dans l'intérêt des Antibois.

**M. SEITHER** : Monsieur le Premier Adjoint, je rajouterai à votre explication que l'on a fait des emprunts, mais on a fait des emprunts à un moment où les taux étaient très bas. Donc, on s'est endetté, certes, mais à des taux qui sont ridicules, vraiment bas, et qui, je pense, ne vont pas le rester. Donc, il fallait le faire. Pour rejoindre Madame DUMAS tout à l'heure à propos des explications, je vais pouvoir répondre à Madame CHEVALIER : dans cette commission du 15 juin, on aurait pu vous donner toutes les explications que vous auriez voulues, les dépenses imprévues, etc., mais vous n'étiez pas présents.

Concernant les associations, pour savoir à qui l'on donne, à qui l'on ne donne pas, etc., je vous signale qu'il y a quand même une commission de contrôle des associations où vous êtes convoqués, mais pratiquement jamais vous ne venez, alors que les autres participants viennent. À ce moment-là, vous auriez pu interroger les associations qui sont en difficulté ou que l'on convoque justement pour leur demander des explications sur leur gestion. C'est de l'argent public la subvention. Donc, à ce moment-là, vous auriez pu avoir les explications.

**M. PAUGET** : Merci. C'est important cette commission de contrôle, puisque l'on est une des rares villes à s'être dotée...

**Mme CHEVALIER** : *(inaudible)*

**M. PAUGET** : Attendez, attendez ! Une seconde ! Je vous passerai la parole après.

Je voudrais juste rajouter, sur la commission de contrôle, que l'on est une des rares villes à être dotées d'un tel outil permettant de contrôler les subventions. Elle est régulièrement saisie et elle contrôle tout type de subvention auprès de tous types de structures, associations sportives, culturelles, dans le domaine de l'environnement. Régulièrement, on passe ces associations, les présidents viennent, avec leurs trésoriers. Il y a une étude qui est faite de leurs comptes. D'ailleurs, des membres de l'opposition assistent à cette commission.

Et suite à ce passage en commission, on réajuste des fois les positions de la Ville vis-à-vis de ces associations. Donc, il y a un vrai contrôle qui se fait à Antibes. Ce n'est pas nouveau, cela fait déjà des années qu'on l'exerce et qu'il continue à se faire.

Madame CHEVALIER, vous vouliez...

**Mme CHEVALIER** : Oui, puisqu'il y a eu une sorte d'attaque personnelle à mon encontre, je voulais clarifier. Déjà, ces commissions ont lieu pendant les heures de travail. Excusez-moi, j'ai encore la chance d'avoir un travail, j'essaie de le garder et de ne pas être trop absente. Par ailleurs, comme il s'agit d'une attaque personnelle, vous remarquerez que je fais partie de la commission Transports et de la commission Handicap et Affaires sociales et, à chaque fois que je ne peux pas venir, je prévient, je m'excuse, ce qui n'est peut-être pas le cas de tous les collègues. Et que j'essaie d'être là le plus souvent possible, vous en aurez confirmation auprès de Monsieur GENTE.

Par ailleurs, en ce qui concerne les votes de subventions aux associations, je suis systématiquement là. En tous les cas, pour ce qui concerne mes commissions, j'ai vraiment la conscience tranquille. Je vous remercie.

**M. PAUGET** : Merci. On ne va pas rajouter ni au débat ni à la polémique. Je vous propose que l'on passe au vote. Je vous propose donc de faire un vote global, car je vous rappelle que le vote se fait chapitre par chapitre, c'est un petit peu rébarbatif. Donc, je vais demander aux uns et aux autres votre position de vote et, si vous le voulez bien, on fera à chaque fois même type de vote.

Sur le compte administratif, qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 7.

**COMPTE ADMINISTRATIF VILLE** : à la majorité par 38 voix POUR sur 45 (7 contre : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

Ce sera à chaque fois le même type de vote pour chaque chapitre.  
On y va, Monsieur SEITHER, c'est à vous.

**M. SEITHER** : Pour le budget principal, en dépenses de fonctionnement :

- chapitre 011 (charges à caractère général) : 22 439 345,23 euros ;
- chapitre 012 (charges de personnel) : 82 123 937,99 euros ;
- chapitre 014 (atténuation de produits) : 4 074 188 euros ;
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 18 650 316,87 euros ;
- chapitre 66 (charges financières) : 9 444 148,03 euros ;
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 1 219 094,70 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 22 242 717,38 euros ;
- chapitre 043 (opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de sections) : 5 731 000 euros.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 165 906 748,20 euros.

Pour les recettes de fonctionnement :

- chapitre 013 (atténuation de charges réalisées) : 908 490,94 euros ;
- chapitre 70 (produit des services) : 9 192 262,46 euros ;
- chapitre 73 (impôts et taxes) : 104 740 255,62 euros ;
- chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : 21 690 646,23 euros ;
- chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 4 443 991,02 euros ;
- chapitre 77 (produits exceptionnels) : 4 472 634,33 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 15 020 092,53 euros ;
- chapitre 043 (opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de sections) : 5 731 000 euros.

Soit un total des recettes de fonctionnement de 166 999 373,13 euros et, au chapitre 02, un résultat reporté, de 15 562 979,18 euros.

En ce qui concerne les investissements, dépenses d'investissement :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles réalisées) : 273 204,66 euros, et un reste à réaliser de 238 614,21 euros ;

- chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 1 995 493,53 euros, et un reste à réaliser de 939 828,49 euros ;
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 6 097 839,41 euros, et un reste à réaliser de 1 188 605,43 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 9 069 034,49 euros, et un reste à réaliser de 4 120 685,42 euros ;
- chapitre 10 (dotations fonds divers et réserves) : 84 137 euros ;
- chapitre 013 (subventions d'investissement) : restent à réaliser 6 404,55 euros ;
- chapitre 16 (emprunts et dettes) : 10 928 018,03 euros ;
- chapitre 4541 (travaux pour comptes de tiers) : 5 915,10 euros ;
- chapitre 40 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 15 020 092,53 euros ;
- chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 25 403 670,04 euros.

Soit un total des dépenses d'investissement de 68 877 404,79 euros, et un reste à réaliser de 6 494 138,10 euros.

Pour les recettes d'investissement :

- chapitre 13 (subventions d'investissement) : 3 298 660,61 euros, pour reste à réaliser de 93 247,34 euros ;
- chapitre 16 (emprunts) : 10 millions d'euros, et un reste à réaliser de 3 100 000 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 11 643,26 euros ;
- chapitre 10 (dotations en fonds divers) : 3 711 037,68 euros ;
- chapitre 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) : 2 698 225,71 euros ;
- chapitre 165 (dépôts et cautionnements reçus) : 7 832 euros ;
- chapitre 27 (autres immobilisations financières) : 1 095 320,50 euros ;
- chapitre 4542 (travaux pour compte de tiers) : 5 915,10 euros ;
- chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 22 224 717,38 euros ;
- chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 25 403 670,04 euros.

Soit un total de recettes d'investissement de 68 457 022,28 euros, et un reste à réaliser de 3 193 247,34 euros. Au chapitre 001 (solde d'investissement reporté), : 310 221,62 euros.

**M. PAUGET** : Voilà. Donc, personne ne s'abstient et il y a 7 votes contre.

On passe maintenant au compte administratif assainissement.

**M. SEITHER** : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, le compte administratif du budget annexe assainissement constate une réalisation de 13 080 059,43 euros de dépenses pour 13 422 991,11 euros de recettes, soit un excédent de 342 930,68 euros, après prise en compte des restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 5 478 000 euros, en hausse de près de 12 % par rapport à 2014. En chiffres, cela donne + 585 000 euros. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la participation de la Commune de Biot, en application de la convention de décembre 2015 pour le transport et le traitement des eaux usées d'une partie du territoire de la Commune de Biot par la Commune d'Antibes (+ 491 906 euros).

On constate également des hausses de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) de 176 000 euros et de la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau de 182 000 euros. La redevance Véolia baisse quant à elle de près de 250 000 euros, baisse principalement liée à un décalage des perceptions. Les dépenses réelles de fonctionnement, arrêtées à 4,6 millions d'euros, enregistrent une hausse de 14,5 %, soit 585 000 euros. Cette hausse s'explique principalement par le reversement aux délégataires du traitement des effluents de Biot pour l'année 2014 et pour le premier semestre 2015, soit un montant total de 889 000 euros, au lieu de 441 000 euros en 2014.

Les charges à caractère général et les charges de personnel restent stables. On constate une baisse de 7 % des charges financières (- 40 000 euros).

En investissement, les dépenses d'équipement se chiffrent à 4 340 000 euros, soit 0,9 million d'euros de plus qu'en 2014, notamment réalisées en 2015, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'assainissement, en vue d'adapter les équipements au développement démographique :

- le remboursement des capacités du collecteur du bassin (versant du Laval, entre la blanchisserie de l'avenue Philippe Rochat et de l'avenue de la Sarrazine) pour 958 000 euros ;
- les travaux de construction de la station de relevage de l'Ilette pour 1 988 000 euros ;
- dans le cadre de l'entretien du patrimoine, nous avons les travaux de renouvellement ou la réhabilitation des collecteurs du chemin des Racines, du chemin Fournel Badine, de l'avenue des Frères Olivier, de la rue Vial, de l'avenue du 11 novembre et de l'avenue Poincaré, ainsi que divers travaux de réparation ou de repérage de réseaux dans le cadre des études pour 842 300 euros.

Les travaux de maintenance des stations de pompage pour 297 700 euros. Ces travaux sont notamment financés par le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée) pour 570 000 euros et par l'Agence de l'eau, qui verse 364 000 euros de subvention. Le financement complémentaire est assuré par un emprunt de 2,3 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

**M. PAUGET** : Merci. Un élément important à souligner : les 2 millions d'euros qui ont été mis sur la station de relevage de l'Ilette sont un investissement important, ils ont permis de sécuriser une grande partie de l'assainissement d'Antibes. Ce sont des travaux qui passent parfois inaperçus, mais qui sont lourds et nous permettent de nous sécuriser et de nous structurer pour les années qui arrivent. En plus, cela a permis de requalifier tout le bas du jardin Albert 1<sup>er</sup>, c'est une vraie réussite.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le compte administratif de l'assainissement ? Non. Donc, on peut passer au vote chapitre par chapitre. Ce sera le même type de vote. Je repose la question. Qui s'abstient sur l'assainissement ? Qui vote contre ? 7 contre, pas d'abstention et on peut y aller.

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT** : à la majorité par 38 voix POUR sur 45 (7 contre : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

**M. SEITHER** : En section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont :

- chapitre 01 (charges locales générales) : 945 919,14 euros ;
- chapitre 012 (charges de personnel) : 2 061 156,95 euros ;
- chapitre 66 (charges financières) : 497 881,73 euros ;
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 1 108 054,96 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 2 042 912,95 euros.

Pour un total des dépenses de fonctionnement de 6 655 925,73 euros.

Les recettes de fonctionnement sont :

- chapitre 70 (vente de produits) : 4 566 860,30 euros ;
- chapitre 74 (subventions d'exploitation) : 922 844,11 euros ;
- chapitre 77 (produits exceptionnels) : 1 078,48 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 542 648,23 euros.

Pour un total de recettes de fonctionnement de 6 033 431,12 euros.

Au chapitre 002, le résultat reporté est de 827 332,12 euros.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses d'investissement sont :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles réalisées) : 10 562 000,27 euros, et un reste à réaliser de 20 184 euros ;

- chapitre 21 (immobilisations incorporelles) : 73 970,48 euros, pour un reste à réaliser de 9 655,76 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 4 255 927,92 euros, pour des restes à réaliser de 726 705,54 euros ;
- chapitre 16 (emprunts et dettes) : 756 882,12 euros ;
- chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 542 648,23 euros ;
- chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 27 597,38 euros.

Pour un total des dépenses d'investissement de 5 667 588,40 euros, et un reste à réaliser de 756 545,30 euros.

Pour les recettes d'investissement :

- chapitre 13 (subventions d'investissement) : 364 079,25 euros ;
- chapitre 16 (emprunts) : 2,3 millions d'euros, et un reste à réaliser de 700 000 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 997,99 euros ;
- chapitre 10 (dotations fonds divers) : 568 263 euros ;
- chapitre 106 (réserves) : 172 729,61 euros ;
- chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 2 042 912,95 euros ;
- chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 27 597,48 euros.

Pour un total de recettes d'investissement de 5 476 580,18 euros et des restes à réaliser pour 700 000 euros. Au chapitre 001, le solde d'investissement reporté est de 385 646,69 euros.

**M. PAUGET** : Merci. Le vote est le même. Pas d'abstention, 7 votes contre. C'est adopté.

On passe maintenant au budget annexe Palais des Congrès.

**M. SEITHER** : Ce budget permet la gestion, hors taxe, des flux financiers concernant le Palais des Congrès. Le compte administratif du budget annexe du Palais des Congrès constate une réalisation de 2 631 008,22 euros de dépenses, pour le même montant, soit un résultat à zéro.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2,6 millions d'euros, dont 1 140 000 euros correspondent au paiement des différents loyers, intérêts, frais de gestion, impôts et taxes. Ces dépenses sont compensées à l'euro près par le remboursement de ces loyers par l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) Office du tourisme et la redevance de 0,9 million d'euros pour la mise à disposition du terrain, qui apparaît en recettes au compte 75 et reversée à l'EPIC par le compte 65 en dépenses. 31 000 euros ont été versés à l'EPIC pour la location de salles pour des manifestations organisées par la Ville, dépenses qui sont au compte 6135 et reversées par le budget principal recette au compte 7552.

En investissement, les dépenses d'un montant de 570 887 euros correspondent, pour 424 408 euros, au loyer d'investissement en capital et au loyer pour provisions fonds de travaux et, pour 146 479 euros, à la dernière partie de la subvention de l'équipement complémentaire – objet de l'avenant 1 au contrat de DSP (Délégation de Service Public) approuvé par la délibération du 6 février 2015 – qui vous a été expliquée et détaillée lors de la commission spéciale du 15 juin. Ces dépenses sont intégralement financées par une subvention d'investissement versée par le budget principal.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

**M. PAUGET** : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le Palais des Congrès ? Pas d'intervention, je vous propose de passer le vote de manière globale. Abstention, personne, votes contre, 7.

**COMPTE ADMINISTRATIF PALAIS DES CONGRES** : à la majorité par 38 voix POUR sur 45 (7 contre : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS) ;

On peut passer au vote chapitre par chapitre.

**M. SEITHER** : Dépenses de fonctionnement :

- chapitre 01 (charges à caractère général réalisées) : 160 776,84 euros ;
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 884 283,70 euros ;
- chapitre 66 (charges financières) : 1 015 060,37 euros.

Pour un total de dépenses de fonctionnement de 2 060 120,91 euros.

Pour les recettes de fonctionnement :

- chapitre 70 (vente de produits) : 129 767,84 euros ;
- chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 915 292,70 euros ;
- chapitre 76 (produits financiers) : 1 015 060,37 euros.

Pour un total de recettes de fonctionnement de 2 060 120,91 euros.

Les dépenses d'investissement :

- chapitre 204 (subventions d'équipement versées réalisées) : 146 479,53 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 424 407,78 euros.

Pour un total de dépenses d'investissement de 570 896,31 euros.

Pour les recettes d'investissement réalisées :

- chapitre 13 (subventions d'équipement reçues) : 146 479,53 euros ;
- chapitre 138 (autres subventions d'investissement non transférables) : 424 407,78 euros.

Pour un total de recettes d'investissement de 570 887,31 euros.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

**M. PAUGET** : Merci. Pas d'abstention, 7 votes contre. C'est adopté.

Encore un petit moment de concentration, il ne nous reste plus que le budget annexe de l'AzurArena. Monsieur SEITHER, vous avez droit à vous hydrater et on continue.

**M. SEITHER** : Pour l'AzurArena, ce budget permet la gestion hors taxe des flux financiers concernant la salle de sports et spectacles de l'AzurArena Antibes. Le compte administratif du budget annexe AzurArena Antibes constate une réalisation de 1 973 120,70 euros de dépenses, pour 3 018 126,81 euros de recettes, soit un excédent de 1 045 006,11 euros.

En fonctionnement, sur les 288 918 euros de charges à caractère général, 160 000 euros correspondent au paiement du dépôt du délégataire, des différents montants prévus dans le contrat de DSP signé le 19 octobre 2012, et ce pour le premier semestre. Les autres dépenses couvrent les frais de fonctionnement de la salle, reprise en régie provisoire, ainsi que les frais de procédure à l'encontre du délégataire défaillant. La régie provisoire implique également des charges de personnel pour un montant de 87 656 euros. Sur les 106 742 euros de charges exceptionnelles, 51 000 euros concernent les charges de contrat de DSP pour les 6 premiers mois, et 45 000 euros de déversés au mandataire *ad hoc*, dans le cadre de la procédure, pour lesquels 22 371 euros sont récupérés pour solde de l'opération en recettes.

Ces dépenses sont financées principalement par les pénalités sur les marchés de travaux pour 426 000 euros, sur le délégataire défaillant pour 340 000 euros, ainsi que par la location des installations à la SASP Olympique d'Antibes-Juan-les-Pins (Société Anonyme Sportive Professionnelle) pour 150 000 euros, et par le rachat par EDF de l'électricité produite par le photovoltaïque pour 4 800 euros.

En investissement, sur les 620 157 euros de dépenses réelles, 367 500 euros correspondent au remboursement du capital de l'emprunt et 247 000 euros concernent le décompte finance et le solde des différents marchés passés pour la construction de la salle AzurAréna Antibes. En recettes d'investissement, le Conseil Départemental a versé 1 267 000 euros pour solder la subvention de 4,5 millions d'euros, accordée pour la construction de la salle. Donc, cela a été détaillé par M. LE DU lors de la commission spéciale. À noter qu'il n'y a pas eu de besoin de participation du budget principal pour l'exercice du budget 2015.

**M. PAUGET** : Merci. Il n'a pas tout à fait fini, donc, vous le félicitez après.

Concernant l'AzurArena, vous noterez que l'année 2015 a été l'année du solde du versement de l'aide du Département – et je me plais à le rappeler – qui a été de 4,5 millions d'euros. Pour reprendre tout à l'heure le débat sur la problématique de l'emprunt et de la réalisation de nos équipements, la période où l'on a réalisé tous ces grands équipements, je me répète, mais c'est vrai que l'on a fait appel à de l'emprunt maîtrisé, mais on a aussi bénéficié de beaucoup de cofinancements que l'on ne serait plus capables de solliciter ni d'obtenir aujourd'hui. Il y en a l'exemple même.

Ce 1 267 000 euros qui est venu en 2015, c'est le solde des 4,5 millions d'euros qui avaient été accordés par le Département et qui nous ont permis en grande partie de réaliser l'AzurArena.

Est-ce qu'il y a des interventions sur l'AzurArena ? Il n'y a pas d'intervention.

Avant de passer au vote, chapitre par chapitre, on va faire le vote global. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? 7 votes contre.

**COMPTE ADMINISTRATIF AZURARENA** : à la majorité par 38 voix POUR sur 45 (7 contre : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS) ;

Monsieur SEITHER, c'est à vous.

**M. SEITHER** : Alors, budget AzurArena Antibes, dépenses de fonctionnement :

- chapitre 11 (charges à caractère général) : réalisé 288 917,90 euros ;
- chapitre 12 (charges de personnel) : 87 656,30 euros ;
- chapitre 66 (charges financières) : 79 076,02 euros ;
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 106 642,80 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 577 167,60 euros.

Pour un total de dépenses de fonctionnement de 1 139 560,62 euros.

Pour les recettes de fonctionnement :

- chapitre 70 (ventes de produits réalisées) : 4 804,43 euros ;
- chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 159 406,75 euros ;
- chapitre 77 (produits exceptionnels) : 788 992,48 euros ;
- chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre sections) : 213 403,06 euros.

Pour des recettes de fonctionnement de 1 166 606,72 euros.

Pour les dépenses d'investissement :

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 5 217,35 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 247 384,71 euros ;
- chapitre 16 (emprunts et dettes) : 367 554,96 euros ;
- chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 213 403,06 euros.

Pour des dépenses d'investissement de 833 560,08 euros.

Pour les recettes d'investissement, réalisé :

- chapitre 13 (subventions d'investissement) : 1 266 722 euros ;
- chapitre 23 (immobilisations) : 7 630,49 euros ;
- chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 577 167,60 euros.

Pour un total de recettes d'investissement de 1 851 520,09 euros.

**M. PAUGET** : Merci, Monsieur SEITHER.

Et donc le vote, pas d'abstention et 7 votes contre. Donc, c'est donc voté.



Nous en avons terminé avec le vote des différents comptes administratifs. Si quelqu'un pouvait aller rechercher Monsieur le Maire pour passer à la délibération 12-3, qui est l'affectation du résultat.

*Retour de M. le Maire, qui reprend la présidence de la séance*

*Présents : 38 /procurations : 8 /absents : 3*

### **12-3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**M. SEITHER** : Monsieur le Maire reprend donc la main... Pour le Budget principal Ville, exercice 2015, à l'affectation du résultat, nous avons donc constaté que ce compte administratif a un excédent de fonctionnement de 16 655 604,11 euros, un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 3 411 051,65 euros. Le résultat d'exercice excédent est de 1 092 624,93 euros. À l'exécution du virement à la section d'investissement de 3 411 051,65 euros, il reste un solde disponible de 13 244 542,46 euros, que nous vous proposons d'affecter à l'excédent reporté de 13 244 542,46 euros.

**M. LEONETTI** : Affectation du résultat, vote ! Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par **39 voix POUR sur 46** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS et 4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

### **12-4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**M. SEITHER** : Oui, Monsieur le Maire, on continue. Pour le Budget Assainissement, exercice 2015, à l'affectation du résultat, nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 204 837,51 euros, un besoin de financement d'un excédent d'investissement de 138 093,17 euros, ce qui nous sort un déficit de 622 494,61 euros et un excédent de 204 837,51 euros. Le solde disponible qui est ce même chiffre de 204 837,51 euros, nous vous proposons de l'affecter à l'excédent reporté pour le même montant.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adopté à la majorité par **39 voix POUR sur 46** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS et 4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

### **12-5 - BUDGET AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**M. SEITHER** : Alors, nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 27 046,10 euros. Au 31 décembre 2015, c'est le même montant. Nous vous proposons de l'affecter à l'excédent reporté pour le même montant de 27 046,10 euros.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adopté à la majorité par **39 voix POUR sur 46** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS et 4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

### **12-6 - SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES - DISPOSITIF DE PAIEMENT DES TITRES DE RECETTES PAR INTERNET « TIPI » - ADHÉSION - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. SEITHER** : Alors là, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un nouveau dispositif que nous avons mis en place en recettes, pour récupérer le maximum de recettes le plus rapidement possible. La Ville d'Antibes, et donc la Trésorerie municipale, s'attache depuis plusieurs années à simplifier les modalités de paiement et d'encaissement des dépenses et des recettes.

Un nouveau service est proposé par le Trésor public, qui s'appellera « TIPI ». Il permet donc à l'ensemble

des débiteurs de la Commune de régler les titres de recettes par carte bancaire sur Internet dans un cadre sécurisé et accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**M. LEONETTI** : Bon, là je reprends le vote, car on passe à autre chose. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT (question rapportée en son absence par M. le Maire)

### **15-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT RÉSIDENTS**

**M. LEONETTI** : Vous le savez, nous avons mis en place, comme nous nous y étions engagés, plusieurs mesures. La première, c'est que nous nous étions engagés pendant la campagne électorale – et autant essayer de faire ce que l'on a dit – à la demi-heure gratuite en sous-sol, à l'heure gratuite en surface, à des abonnements en concertation avec les commerçants ou tout organisme qui est prêt à nous aider dans ce domaine, et puis une concertation avec la population sur ce sujet.

Dans ce contexte, vous le savez, on a fait plusieurs réunions de quartier, et on a fait un questionnaire que l'on a envoyé à l'ensemble de nos concitoyens. Il ressort que, finalement, on a redéfini les zones de parcmètres, qu'on a mis en place l'heure gratuite, la demi-heure en sous-sol dans tous les parkings (il y en avait encore un qui n'était pas avec la demi-heure gratuite), et on a dit qu'à la fin de l'été, on mettrait en place l'abonnement.

Finalement, les services étaient prêts, ils avaient réfléchi, ils avaient organisé un certain nombre de choses et nous avons plusieurs interrogations sur cet abonnement. À qui pouvait-il s'adresser ? Quel était le prix ? Pour quelle durée ? Dans quel but ?

Le but, bien évidemment, ce sont les personnes qui habitent le long des voiries dans lesquelles il y a les parcmètres. Jusqu'à présent, vous le verrez dans la délibération, on a choisi de le proposer aux résidents, et non pas aux commerçants, puisque les parcmètres, je vous le rappelle, c'est tout de même une demande des commerçants, et si les commerçants occupaient l'espace, on irait dans un effet contraire à l'effet escompté, qui constituerait à diminuer la capacité d'accueillir leurs clients.

Le deuxième, c'était de se dire « quel est le prix ? », de décider de mettre 20 euros par mois, comme on s'y était aussi engagés. On avait dit que l'on ferait moins de 30 euros, 20 euros par mois. La délibération que l'on vous propose aujourd'hui, c'est au lieu d'attendre l'été, c'est de le faire avant l'été et de le faire dans un contexte dans lequel on forfaitise les trois mois.

Autrement dit, on commencera le 20 juin, puisque c'est maintenant que cela va se mettre en place, et les gens qui bien entendu habitent Antibes ou Juan-les-Pins, qui bien entendu sont sur une voie dans laquelle il y a les parcmètres, qui bien entendu ont un véhicule, et qui en fournissent l'immatriculation, auront un macaron qui lui permettra de stationner de manière gratuite sur les zones à parcmètres, avec une restriction bien sûr qui est de limiter la durée à 48 heures.

Si vous me demandez comment cela va se passer, Monsieur ALONSO va vous l'exposer. Et si vous me dites quel sera le résultat, je ne le sais pas. Je rappelle simplement une chose : quand on a ouvert le parking Saint-Roch, on s'est dit que personne ne va y aller, et finalement, il a été très largement utilisé. Il l'est encore, et d'ailleurs, on va ouvrir 20 places supplémentaires pour les résidents, puisque l'on s'aperçoit que la nuit, le résident revient chez lui, et il y a encore beaucoup de places inoccupées.

Le deuxième élément, c'était le parking Ambassadeur, vous vous en souvenez sans doute. Là, on a mis 50 euros par mois. C'est un parking qui était fermé. Donc, c'était logique d'envisager un prix supplémentaire. Et là, on est toujours à 66 places louées sur 100. Cela veut dire que là, on s'est un peu trompés, alors que je pensais que ce parking-là serait pris d'assaut par nos concitoyens. Ils l'ont plutôt délaissé avec un prix qui est quand même inférieur à la moitié des prix habituels que l'on trouve dans les parkings en sous-sol dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Donc, vous dire ce que cela va donner, je n'en sais rien. Est-ce qu'il faut étendre les 2 heures à 2,5 heures ou 3 heures ? Peut-être. Est-ce qu'il faut étendre ce projet aussi à un véhicule pour les commerçants ? Pourquoi pas ? Est-ce qu'il faut faire quelque chose de mensuel ? Est-ce que le prix est le bon prix ?

Moi, le seul engagement que je prends aujourd'hui, c'est de faire cette expérimentation, qui est notre engagement, et qui complète l'ensemble des engagements que nous avons pris sur la Ville d'Antibes avant les élections, et puis d'en tirer les conclusions sans tabou à la fin de la période estivale. Je n'ai pas voulu faire des renouvellements mois par mois, à la fois parce que cela compliquait extrêmement le dispositif, mais nous pourrions envisager à l'avenir de faire un abonnement qui soit véritablement mensuel et pas forfaitaire sur les trois mois, comme on le met en place maintenant.

Voilà ce que je voulais rappeler à chacun d'entre vous. Et puis, je laisse Monsieur ALONSO rentrer dans les détails que j'ai déjà largement déflorés. Allez-y, Monsieur.

**M. ALONSO** : Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs, cette présentation concerne, dans le cadre de la politique de stationnement, l'expérimentation d'un abonnement résidents du 20 juin au 30 septembre 2016.

Dans sa séance du 29 avril 2016, le Conseil municipal a adopté la mise en place de nouvelles dispositions pour le stationnement sur les voies et parcs publics, permettant aux automobilistes de bénéficier d'une offre encore plus dynamique en favorisant la rotation des véhicules sur les places existantes. Cette nouvelle organisation du stationnement payant a été élaborée en concertation avec les membres des conseils de quartier, cœur de ville, et Cap-Cœur de Juan-les-Pins, ainsi que du Comité de développement, qui l'a adopté à l'unanimité.

Lors de la dernière réunion à laquelle les représentants du monde socioprofessionnel ont été associés, il a été mis en exergue la nécessité de mettre en œuvre un tarif permettant aux personnes justifiant d'une résidence principale directement concernées par les nouvelles dispositions prises lors du dernier Conseil municipal, de bénéficier d'un tarif préférentiel. Ainsi, il est proposé de mettre en place un abonnement résidents à titre expérimental sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre 2016, au tarif de 60 euros pour la période.

Les modalités d'inscription : l'abonnement est réservé aux personnes possédant une résidence principale dont l'adresse est située dans les zones payantes définies. Le véhicule déclaré devra également être au nom et à l'adresse du résident.

Pendant cette période de test, la gestion des abonnements, inscriptions, et paiements, sera réalisée par la Police municipale située au 39 boulevard Wilson. Le résident devra remplir un formulaire d'inscription disponible auprès de la Police municipale, et sur les sites internet de la Commune, [antibesjuanlespins.com](http://antibesjuanlespins.com). Il devra fournir les justificatifs nécessaires à l'élaboration de son dossier (taxe d'habitation et carte grise du véhicule). Après validation du dossier et paiement du forfait de 60 euros pour la période de test, du 20 juin au 30 septembre, l'abonné recevra un macaron autocollant qu'il devra obligatoirement coller sur le pare-brise afin de faciliter l'identification par les « SVP ».

Là, il s'agit de la plaquette d'information qui est donc disponible sur le site internet de la Ville, qui explique les modalités d'inscription, c'est-à-dire la dernière taxe d'habitation, la carte grise du véhicule. Au dos de cette première plaquette, on trouve donc les deux zones, les deux périmètres d'abonnement et stationnement résident. Vous avez la zone en bleu qui correspond à la zone Antibes. Les gens disposeront donc d'un macaron bleu pour la zone Antibes, et la zone en jaune correspond aux personnes résidant à Juan-les-Pins et qui auront donc un macaron jaune.

Sur la droite, vous avez la liste des voies et tronçons identifiés par des boîtes postales des ayants droit. Là vous avez un zoom des macarons qui seront mis à disposition où sera indiquée l'immatriculation des véhicules. Bien entendu, sur le macaron du résident, l'immatriculation qui y résidera devra être identique à celle qui est sur la plaque d'immatriculation du véhicule.

En détail, le secteur Antibes centre-ville. En pointillés, vous avez le périmètre d'abonnement où le stationnement résident pourra être réalisé. Il en va de même pour Juan-les-Pins.

Nous sommes dans des zones de stationnement à l'année. En pointillés noirs, vous avez la zone et le

périmètre d'abonnement du stationnement résident pour Juan-les-Pins.

Les restrictions d'usage : pour les résidents des périmètres définis, il est possible de contracter un seul abonnement par foyer. En dehors des périmètres définis, l'abonné résident devra s'acquitter de son stationnement sur les horodateurs au même tarif que tous les usagers. L'abonnement n'est pas utilisable sur les emplacements de type GIG, livraisons, transports de fonds, etc.

La durée de stationnement sur un même emplacement est limitée à 48 heures hors week-end.

L'abonnement est remis à titre personnel et ne peut faire l'objet d'une utilisation commerciale ou dans un cadre professionnel (gardiennage, livraison, stockage, rendez-vous, travaux, etc.). L'abonnement résidents ne garantit en aucun cas une place de stationnement. De même, les emplacements de stationnement payant ne peuvent être réservés par l'abonné.

Une évaluation tout au long de l'année estivale sera réalisée pour valider les dispositions mises en œuvre concernant ce nouvel abonnement. Suite à ces observations et retours d'information, des ajustements pourront être apportés au dispositif.

Une nouvelle consultation sera également lancée auprès des structures participatives et socioprofessionnelles suite au bilan de la saison estivale dont il sera tenu compte dans la mise en œuvre du projet.

**M. LEONETTI** : Voilà. J'ai oublié de dire à l'ensemble du Conseil municipal. Les résultats des questionnaires qui ont été envoyés aux habitants d'Antibes-Juan-les-Pins, où il y a eu plus de 8 300 réponses, sont disponibles sur le site de la Ville, avec l'ensemble des résultats. En ce qui concerne le stationnement, la demande principale de nos concitoyens est de maintenir les parcmètres gratuits entre 12 et 14 heures, après 18 heures et le week-end. Donc, je le vois bien, il y a trois voix : une voix qui est la voix de nos concitoyens qui disent « *laissez les choses et maintenez-les comme ça* » ; une autre voix qui est celle des quartiers. Où je vois bien que ce matin, on était dans le quartier centre, et on nous demande de mettre des parcmètres ; et puis, il y a une troisième voix qui est de dire « *ne mettez aucun parcmètre, mais mettez tout gratuit* ».

Donc, je me rends bien compte de cela, mais quand il y a 8 300 personnes qui répondent « *oui aux parcmètres, mais sous les conditions que l'on vient de donner* », ça a aussi une signification non négligeable.

Voilà, le débat est ouvert. Rassemblement Bleu Marine. Madame CHEVALIER, on vous écoute !

**Mme CHEVALIER** : Monsieur le Maire, chers collègues, la mise en place d'un abonnement résidents pour le stationnement était donc votre promesse de campagne, tout comme vous vous étiez engagés à proposer une heure de stationnement gratuite en surface. L'heure gratuite en surface, nous le savons, a été compensée par plus de places payantes. C'était donc en quelque sorte donner d'une main, puis reprendre de l'autre. Nous sommes donc anxieux de voir comment l'expérimentation d'abonnement résidents va s'organiser, alors que la Ville vient à peine de changer d'organisation de stationnement.

Nous avons étudié la plaquette d'information ainsi que les données fournies par les services, et nous avons identifié cinq problèmes, en fait, qui sont les suivants :

Premièrement, la période et le timing sont inappropriés à cette expérimentation. À cause d'un tarif avantageux, il sera possible de stationner en plein centre-ville, sans bouger sa voiture pendant 48 heures, pour 60 centimes par jour, alors que nous serons en plein pic de la saison touristique.

Vous-mêmes aviez d'ailleurs évoqué lors du dernier Conseil municipal vouloir proposer des abonnements à partir du mois de septembre afin de pouvoir déjà tirer les conclusions de l'actuel plan de stationnement. Nous ne comprenons pas cette soudaine précipitation. Les plaquettes sont prêtes à être distribuées, ou peut-être l'ont-elles déjà été, alors que la délibération n'est pas encore passée au vote. Le test va commencer dès le 20 juin, c'est-à-dire dans 3 jours. Donc, même s'il ne s'agit là que d'une expérimentation, nous en sommes bien conscients, le choix de cette période de l'année est plus que contestable.

Deuxièmement, cette expérimentation est en contradiction totale avec votre délibération du 29 avril 2016, qui visait justement à obtenir une forte rotation des véhicules en stationnement en centre-ville. Répondez nous avec sincérité. Croyez-vous que d'autoriser un stationnement allant jusqu'à 48 heures pour moins de 60 centimes par jour va avoir pour effet de dynamiser la rotation de véhicules à proximité des commerces du centre-ville. Tout au contraire, cela va créer un appel d'air pour que les résidents stationnent devant chez eux en priorité.

Troisièmement, à force de faire des zones d'exception, il y a risque de discrimination entre les Antibois d'une part, et entre Antibois et véhicules extérieurs et touristes d'autre part, conduisant à un mécontentement généralisé.

D'un côté, ceux qui habitent dans les zones concernées pourront se garer à tarif préférentiel uniquement dans leur zone. De l'autre, les touristes ou bien ceux qui résident dans une rue adjacente ou qui ne sont pas concernés par la mesure, vont payer leur stationnement à tarif normal. Par cette mesure, vous allez créer des discriminations entre les Antibois. Les détenteurs d'abonnement qui n'auront pas trouvé de place dans leur zone, ce qui est à prévoir en période de touristes, devront se garer à proximité et payer une deuxième fois le tarif normal cette fois-ci, ce qui est en quelque sorte une double peine.

Quatrièmement, le zonage est tout à fait inadéquat. En effet, pourquoi ne pas avoir directement étendu la zone d'abonnement à la toute nouvelle zone payante ?

Cinquième et dernière remarque, mais non des moindres : comment s'effectuera la verbalisation pour les personnes garées plus de 48 heures ? Dites-nous s'il vous plaît sur quelle base les agents vont-ils reconnaître qu'un résident a outrepassé son droit maximal de 48 heures de stationnement au même endroit ? Et par ailleurs, j'ai cru comprendre en voyant la présentation à l'écran tout à l'heure qu'il s'agissait de 48 heures hors week-end. Alors, comment cela se passe-t-il ? Est-ce que le résident se gare le week-end et, en plus, il a 48 heures supplémentaires ? Ça va faire beaucoup trop au même endroit, en plein centre-ville.

Les agents municipaux, après avoir passé du temps pour gérer la paperasserie des dossiers d'abonnement, vont-ils donc faire la chasse aux automobilistes antibois ? Monsieur le Maire, les agents municipaux n'ont-ils pas mieux à faire en cette période estivale, notamment prévenir les incivilités croissantes ?

Pour terminer, les conseils de quartier, conseils de développement, plagistes, commerçants, hôteliers, riverains, vous demandent plus de places payantes. Puis, ils font des pétitions pour que tout cela soit gratuit, puis ils vous demandent des abonnements parce que, finalement, c'est trop cher, tout en souhaitant que cela reste quand même cher, mais pour les autres, pour qu'il y ait une rotation pour le commerce. Vouloir satisfaire tout le monde pour qu'au final, tout le monde soit mécontent, voilà un projet qu'Alain JUPPÉ n'aurait pas renié.

Pour nous, Antibes-Juan-les-Pins mérite mieux que de servir de laboratoire d'expérimentation de stationnement en pleine saison touristique. Il existe un système simple et éprouvé par le temps qui consiste à pouvoir se garer avec des disques de stationnement, et que vous pouvez appliquer à toute la zone actuellement payante, et sans discrimination pour personne.

Voilà qui remplira parfaitement les deux objectifs sans créer de problème, en obligeant la rotation des véhicules dans les zones commerciales et touristiques, et en rendant le centre-ville très attractif, sans que les Antibois ou les autres, ne mettent encore et toujours la main à la poche.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Beaucoup d'interventions, beaucoup de choses, mais effectivement beaucoup de contradictions dans ce que vous dites, et de démagogie, que n'aurait pas reniées la famille LE PEN. Donc, sur la période, c'est plutôt plus intéressant de regarder quand il y a plus de véhicules que quand il y en a moins. Puisque les services étaient prêts, regardez comment cela se passe quand il y a un afflux de véhicules.

Si on l'avait fait en septembre, ce qui était prévu parce que les services n'étaient pas prêts, on se serait

trouvé évidemment dans la situation dans laquelle on aurait dit : « *Oui, ça, c'est bien, mais vous allez voir le jour où les touristes vont arriver comment cela va fonctionner* ».

Le deuxième point, il y a une part de contradiction, ou plutôt d'équilibre, entre la rotation nécessaire, vous l'avez évoquée, et la capacité en même temps de permettre à nos concitoyens de se garer, soit gratuitement, soit à un prix modique.

Donc, là, on répond exactement à ce que vous souhaitez. Comment faire pour effectivement faire en sorte que l'on trouve la solution qui aille à la fois dans une rotation des véhicules, mais qui, en même temps, ne pénalise pas forcément une partie de la population ? On a réglé ce problème, sans démagogie, avec efficacité, pour la vieille ville. Elle est en cours de piétonisation.

À partir de l'année prochaine, la place Nationale ne sera plus un parking. Et donc on augmente nos possibilités de stationnement pour les résidents qui habitent le Vieil Antibes, et on leur donne la possibilité pour 30 euros d'aller à Saint-Roch. C'est bien la preuve que, de temps en temps, on peut trouver des solutions qui à la fois permettent l'amélioration de la qualité de vie, tout en faisant en sorte que le tarif soit réduit.

En fait, vous trouvez que cela n'est pas assez cher, puisque 0.60 vous l'avez répété trois fois, et donc que les gens puissent se garer à 0,60 euro par jour quand ils habitent Antibes, ça ne vous paraît effectivement pas assez cher. Et donc, malheureusement, les gens vont le demander. Eh oui ! Peut-être que oui, ça aura du succès et si ça avait du succès, ça serait bien embêtant.

Ensuite, vous dites que l'abonné ne va pas pouvoir se garer à l'intérieur de la zone d'abonnés, mais va être obligé d'aller dans une autre zone et de payer. Mais non, vous avez oublié que quand on n'est pas dans la zone « abonnés », on est dans le gratuit. Donc, il ne trouve pas... il n'est pas obligé de se garer dans la zone « abonnés » et s'il ne trouve pas de parking dans la zone « abonnés » pour des raisons x ou y, eh bien, il en trouve dans la zone gratuite. Donc, effectivement, il aura payé ce soir-là un abonnement à 0,60 euro pour rien, mais en tout cas, il trouvera une place qu'il ne payera pas deux fois. Donc, ça n'est pas vrai que les gens vont payer deux fois.

Ensuite, vous évoquez le problème de la zone nouvelle. Après tout, il y a une zone nouvelle, elle était gratuite, des parcmètres se sont mis en place. On l'a fait, et vous le savez mieux que quiconque, ou plutôt votre voisin qui a dû partir le sait mieux que personne. Ce sont des zones qui ont décidées avec les conseils de quartier.

Les conseils de quartier ont dit : « *Cette rue, oui, et cette rue, non, etc.* ». Je vous propose d'ailleurs d'aller à la rue Bricka. Vous verrez comment réagissent les riverains sur la rue Bricka, sur les parcmètres. Ils sont très contents qu'il y ait des parcmètres, voilà. Ils disent : « *Enfin, on peut trouver des places, et enfin, on a une rotation des véhicules qui permet d'éviter l'anarchie* ». Si l'on n'avait mis que la zone nouvelle, j'aurais eu quelqu'un qui m'aurait dit : « *Je suis discriminé. J'ai le parcmètre depuis dix ans, l'autre a le parcmètre depuis aujourd'hui, et dans cette zone-là, il y a des abonnements, et dans l'autre zone, il n'y en a pas* ». Ça ne tient pas deux minutes devant un tribunal administratif. Il aurait donc dit, la zone, c'est l'endroit où il y a des parcmètres. Ce n'est pas l'endroit où il y a le nouveau parcmètre. Parce qu'il n'y a pas d'effet de discrimination possible.

Quarante-huit heures, oui, effectivement, ça veut dire qu'avec les systèmes dont nous disposons, on pourra savoir si le véhicule reste 48 heures ou pas. La question que vous posez est : quelqu'un qui arrive et qui pose sa voiture et qui la laisse le week-end (je rappelle d'ailleurs que, pendant le week-end, c'est totalement gratuit), donc il est dans le droit commun. Pourquoi faudrait-il que le lundi matin à 08 heures, il se précipite pour changer sa voiture ?

Ça ne me paraît pas illogique que le week-end ne soit pas compris dans les 48 heures. Sinon, alors, franchement, c'est léser l'abonné, puisque l'abonné, dans le week-end, comme le non-abonné, il est dans la zone de 48 heures, mais il est obligé de déménager vite fait, bien fait, le lendemain.

Enfin, vous n'avez peut-être pas bien perçu que celui qui met des PV sur les parebrises, ce n'est pas celui qui lutte contre les incivilités.

C'est un policier municipal qui lutte contre les incivilités parce qu'il est armé, parce qu'il a un gilet pare-balles, parce qu'il est habilité à utiliser la force de la loi nécessaire, alors que l'autre est un monsieur ou une dame qui met des petits papillons sur les parebrises.

Enfin, vous avez à la fin détruit tout votre argumentaire, puisque à la fin vous avez dit : « *En fait, vous essayez de répondre à la demande* ». Eh oui, c'est dramatique, j'essaie de répondre à la demande de mes concitoyens, et j'essaie de répondre de manière équilibrée. C'est quelque chose qui, effectivement, peut choquer quelqu'un qui vote LE PEN.

J'essaie à la fois de faire en sorte que, effectivement, les riverains ne soient pas pénalisés, mais qu'en même temps, il y ait une rotation des véhicules. Et que cette rotation des véhicules devra se faire dans la zone dans laquelle il y a le plus d'attractivité commerciale.

Donc, je n'aurais pas fait de référence nationale, Madame CHEVALIER, si vous n'aviez pas pensé utile de le faire. Et donc, je vous renvoie à vos contradictions et à la part de démagogie qui est généralement l'émanation de votre formation politique.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : Alors, nous, nous voterons pour cette expérimentation car nous étions demandeurs de cette possibilité pour les Antibois. Mais il est nécessaire de revenir au Conseil municipal du 29 avril.

Deux choses avaient été, nous semble-t-il, actées : une expérimentation de trois mois pour la nouvelle tarification du stationnement payant, et un point à la fin de l'été ; une étude et une commission *ad hoc* pour mettre en place en septembre l'abonnement résidents. On ne parle plus du bilan de la nouvelle tarification en septembre (nous verrons bien).

Et en ce qui concerne l'abonnement résidents, il est maintenant difficile de faire des propositions, compte tenu que l'information est déjà sur le site de la Ville. L'information est donc publique et officielle.

Toutefois, nous avons bien noté qu'une commission spécifique serait mise en place d'ici le mois de septembre. Donc, nous souhaitons participer à cette commission.

Et aussi dès maintenant, pour préparer les travaux de cette commission, nous avons des remarques sur les modalités d'expérimentation, mais sans doute, surtout, pour la mise en place définitive de cet abonnement.

Pour nous, deux objectifs à cet abonnement résidents :

- faire faire des économies sur le stationnement aux résidents pour inciter les gens à habiter en ville et ne pas arriver sur une ville-musée, comme on dit ;
- favoriser les transports en commun.

Si la voiture est stationnée à un prix modique, l'utilisation des transports en commun pour certains déplacements est favorisée. Toutes les études démontrent que plutôt que de payer cher du stationnement, les personnes choisissent de se déplacer avec leur voiture.

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs propositions :

- la zone : il y a une contradiction, ou tout du moins, les documents ne sont pas clairs, parce que pour nous, cet abonnement devrait concerner une plus grande zone et tout au moins la totalité du stationnement payant en surface de la Commune, ce qui n'est pas le cas actuellement. Vous dites que ce sera le cas, c'est très bien, parce que, effectivement, sinon, un abonné subit à la fois de payer le parc-mètre et l'abonnement. Et pour nous, les parkings en régie devraient être inclus dans la zone.
- en ce qui concerne les salariés et les commerçants : certains salariés de la Ville et commerçants travaillent en horaires décalés, tard le soir ou tôt le matin, et en dehors des horaires des bus. Ils devraient donc pouvoir bénéficier de cet abonnement. Sinon, la Ville pourrait proposer, comme le font déjà d'autres villes, un abonnement pour les professionnels ;
- la restriction à une voiture : on ne peut ignorer que beaucoup de ménages sont obligés de disposer de deux voitures.

Il devrait en être tenu compte, et une attestation sur l'honneur pour le prêt de véhicule ou pour un véhicule d'entreprise devrait être acceptée.

- pour le paiement : apparemment, tout n'est pas bouclé. On espère, c'est pour ça qu'on fait des propositions. Pour alléger le budget des ménages, il serait bien de prévoir un paiement mensuel.
- le prix : vous avez dit 20 euros. Pour nous, c'était à confirmer. Est-ce que cela restera 20 euros par mois ?

D'autre part, toutes les études démontrent que le développement de l'autopartage permet de limiter le nombre de voitures stationnées en surface, et le nombre de voitures des ménages.

Une étude sur la mise en place de cet autopartage sur la Commune devrait être liée aux études sur la circulation, sur le stationnement et sur l'abonnement résidents. Merci.

**M. LEONETTI** : Sur les bus, on est à 1 euro depuis presque 20 ans, depuis que l'euro existe, en fait. On peut considérer quand même l'incitation à prendre le bus, d'autant que les centres desservis ont des navettes gratuites. Navettes gratuites plus le bus à un euro, je pense que la Ville fait un effort suffisant dans le domaine du transport en commun.

S'agissant de l'autre question « faut-il une zone plus grande ? » Je ne sais pas, Madame MURATORE. Dès l'instant où l'on essaie de le faire dans une période de tensions, pour voir quelle est la demande maximale, peut-être que l'on peut se permettre de faire une zone plus large. Si l'on a 50 abonnés, on peut faire une zone plus large. Si l'on a 200 abonnés, on se posera quand même la question de l'équilibre à trouver entre la rotation des véhicules et la satisfaction des riverains... et non pas pénaliser les riverains.

C'est pour cela que s'agissant de l'expérimentation, finalement, je suis content que les services aient travaillé vite pour que l'on puisse le mettre en place avant l'été, parce que le mettant en place avant l'été, on va l'expérimenter au fond dans la pire des situations, dans la période dans laquelle il y a 200 000 habitants sur Antibes-Juan-les-Pins. Donc, on va bien voir comment les choses vont évoluer.

Vous avez bien compris que, bien entendu, l'abonné n'a pas le droit qu'à sa rue. Il a le droit à sa zone. Heureusement, parce que sinon, il paye l'abonnement, il vient dans sa rue, il n'a pas de place, il va dans la zone qui est juste à côté, et il va payer le parcmètre. Celui qui prend l'abonnement, il ne paie pas le parcmètre dans la zone d'Antibes ou de Juan-les-Pins. Cela paraît logique. Il n'y a qu'une chose qui est exclue, c'est la zone purement balnéaire, qui elle, est provisoire pendant l'été.

Là, si l'on constate que cela continue à tourner, on fera en sorte de rester dans un stationnement qui ne peut pas être accessible aux abonnés. Sinon, l'abonné va poser sa voiture sur la plage et il risque de la bouger toutes les 48 heures, mais de la bouger de quelques mètres.

Enfin, vous évoquez celui qui travaille le soir et le matin. Je rappelle que le parcmètre, c'est 9 heures - 12 heures, 14 heures - 18 heures. Avec l'heure gratuite, cela fait 14 heures - 17 heures. Celui qui rentre chez lui à 17 heures, il est dans une zone qui est totalement gratuite. C'est peut-être pour cela d'ailleurs que l'organisation est assez acceptable dans la Ville d'Antibes, parce que les gens savent que le samedi et le dimanche, c'est gratuit. Ils savent que le soir, c'est gratuit à partir de 17 heures.

En même temps, le débat que l'on a eu avec les commerçants qui sont essentiellement des commerces de bouche, c'est que si vous arrivez à midi et que vous partez à 15 heures, vous ne payez pas. Si vous arrivez à 17 heures, et que vous partez à minuit, vous ne payez pas. Donc, c'est quand même pour l'activité commerciale, je crois que l'on peut imaginer que l'on va trouver le bon équilibre. Après, si l'on ne trouve pas le bon équilibre, on fera une zone plus grande. Si l'on voit au contraire que l'on est submergé de demandes, bon, à ce moment-là, on rectifiera dans l'autre sens en mettant des éléments plus restrictifs.

Mais, je le répète, c'est une expérimentation.

Ce n'est pas une faute non plus de faire ce que l'on a dit, en politique. Et comme c'est une expérimentation et que nous sommes quand même souples et lucides, moi ça ne me gêne absolument pas de revenir en octobre et de vous dire : « *Écoutez, cela n'a pas marché du tout* », voilà. Et donc, il y a des choses à modifier. Que peut-on modifier ?



Avant de prendre cette délibération, j'ai convoqué quand même l'ensemble des présidents des comités de quartier, l'ensemble des hôteliers, des restaurateurs, des plagistes et des animateurs, des entreprises et des commerçants, pour voir s'ils étaient d'accord et s'ils sont dans le même état d'esprit que moi aujourd'hui. C'est-à-dire « *on va voir* ». Si cela ne marche pas, on dira : « *Il n'y a plus d'abonnement* ». Mais, au moins, on aura essayé.

Et au fond, vous l'avez rappelé, Madame CHEVALIER, tout à l'heure, c'est un engagement de campagne. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si tu fais un engagement de campagne, tu es élu, plutôt facilement, enfin plutôt largement, et qu'après, tu dis « *je ne le fais pas* » parce que finalement ... au moins, on essaie, voilà. Puis après, on a le droit de corriger, on a même le droit de se tromper et de dire : « *L'abonnement, c'est une mauvaise idée, on laisse les parcmètres tels qu'ils sont, et puis on ne fera pas, on fera autre chose* », voilà.

Madame DUMAS, pardon.

**Mme DUMAS** : Je vais raccourcir mon intervention, parce que c'était des questions auxquelles vous y avez déjà beaucoup répondu. Je suis d'accord avec cette idée d'abonnement résidents. D'ailleurs, c'est quelque chose que l'on a porté aussi durant notre campagne.

**M. LEONETTI** : Eh bien, voilà ! Cela élargit encore « faiblement » le spectre des électeurs.

**Mme DUMAS** : Merci pour le « faiblement »... OK. Simplement, je trouve aussi que l'existence de cet abonnement va donner une certaine cohérence au stationnement sur voirie. Mais, je reste quand même convaincue qu'il reste quelques problèmes à régler. Je pense avant tout au stationnement à la journée autour de la gare SNCF et autour des plages qui sont pour moi deux problèmes qui ne sont pas réglés et qui ne seront pas réglés par ces abonnements résidents.

**M. LEONETTI** : Pour les plages, que verriez-vous ? Plus long ou plus court ?

**Mme DUMAS** : Plus long, ou alors une navette perpétuelle qui puisse amener d'un point à un autre pour que les gens puissent aller à la plage sans se soucier de leur voiture. Et je parle des gens qui habitent ici et pas simplement des touristes.

Moi, j'ai une question, quand même. Vous avez répondu à la question des commerçants, mais vous n'avez pas complètement répondu à la question des salariés qui travaillent quotidiennement sur ce secteur-là, et qui – je pense – pourraient bénéficier d'un abonnement à ce prix beaucoup plus modique que le stationnement régulier. Vous avez répondu à ma question, je crois.

Si j'ai bien compris, le parking Saint-Roch restera en l'état avec ce mode de fonctionnement. Et simplement, je voudrais connaître les critères d'évaluation de l'expérimentation parce que je trouve assez sain de commencer par une expérimentation, pour aller vers une extension, si c'est positif, ou peut-être un changement, si c'est négatif.

**M. LEONETTI** : Madame DUMAS, regardez ce que l'on a fait. Je prenais l'exemple de ce qui a marché et de ce qui n'a pas marché.

Ce qui a marché, c'est Saint-Roch. On l'a ouvert aux salariés, et en particulier aux salariés qui travaillent le soir, cela n'a pas entamé l'équilibre. Ils continuent à avoir la possibilité d'y aller et, en même temps, il y a encore des places, et beaucoup de places la nuit. Ça veut dire qu'au fond, pour le résident et celui qui travaille la nuit, on peut lâcher encore, parce qu'il y a encore des places libres, de jour comme de nuit. Ça, c'est le premier point.

Ce qui n'a pas marché - ou qui a marché à 66 %, il n'y a pas eu une liste d'attente ou quoi que ce soit - c'est le parking de Juan-les-Pins. Quand le parking totalement privé du Palais des Congrès a ouvert à Juan-les-Pins, il avait des prix qu'il a atténués depuis parce qu'il a compris, et qu'il a modulé, mais en tout cas il avait des prix qui étaient tout de même assez dissuasifs, et qui n'étaient pas assez facilement ouverts aux résidents.

On a ouvert 100 places en disant « *on fait 50 euros* » ; 50 euros pour un résident qui habite dans la zone,

on peut se dire que ce n'est pas si cher que cela. Au départ, j'ai cru – et je me suis trompé – que cela allait être pris d'assaut. Donc, on a pris juste le périmètre autour du Palais des Congrès. On a dit « *les autres n'y ont pas droit* » et, ensuite, on s'est dit que l'on allait élargir à toute la pinède et puis tout autour. Et puis après, on a dit « *tout Juan-les-Pins* ».

Et on en est au stade aujourd'hui où toutes les personnes qui habitent Juan-les-Pins ont le droit d'avoir un abonnement à 50 euros par mois dans le parking Ambassadeur.

Ce qui est quand même, compte tenu des prix, moins de la moitié des prix pratiqués sur Antibes, quelle que soit la période. Donc, vous voyez bien que si l'on n'a pas beaucoup d'abonnés, on va élargir la zone et élargir les critères. On va dire, au lieu de faire que les résidents, peut-être que l'on va faire les salariés des commerçants. Si l'on n'a pas beaucoup de monde, dans la rue où il y a juste un parcmètre, peut-être va-t-on faire une zone qui est tout le centre-ville, qui va un peu plus loin que la zone concernée. Cette expérimentation va au moins nous dire une chose : combien il y en a qui le prennent,... combien y a-t-il de gens qui prennent l'abonnement ?

La deuxième expérimentation va être de dire : est-ce que cela fonctionne ou pas ? Est-ce qu'il y a des places libres ?

Regardez une chose : au bas d'Albert 1<sup>er</sup>, depuis longtemps, je pense et je dis que c'est assez anormal que le haut d'Albert 1<sup>er</sup> soit payant et que le bas de l'Albert 1<sup>er</sup> soit gratuit. En même temps, les commerçants qui sont tout autour, qui sont essentiellement des brasseries, me disent : « *Franchement, le type pose sa voiture là et la laisse tout le temps. Faites tourner les voitures, faites des parcmètres* ». Donc, on met des parcmètres. En plus, ils ne sont pas gênés parce que le type qui va venir manger chez eux entre 12 et 14 heures et va poser la voiture. Trois heures après,... enfin trois heures pour manger, franchement, moi, je mange six fois en trois heures, au minimum ! Donc, cela veut dire que l'on peut trouver quand même le temps pour organiser ça.

Donc, là, on fait l'expérimentation, puis on va voir. Si tout le monde revient en disant que l'abonnement, c'est une bêtise, il ne faut pas le faire, on ne le fera pas et on trouvera d'autres solutions de parking.

On est en train de finir le parking Courbet, par exemple, sur Juan-les-Pins. Moi, je demande à ce que l'on travaille pour que les navettes gratuites ne soient pas des navettes purement touristiques, mais qu'elles soient aussi des navettes qui servent à desservir un secteur à partir des parkings.

Ça me paraît être une organisation plus intelligente. Mais chaque fois que j'enlève, rappelez-vous, on a enlevé la navette des remparts pour amener les voitures des parkings gratuits à la Porte Marine. Franchement, la Porte Marine, ce n'est pas très loin du marché provençal. Eh bien, des gens ont continué à dire que la navette doit faire le tour des remparts, parce que c'est joli. Voilà ! Il faut que l'on ait cette vision objective des choses.

Après, honnêtement, je le dis devant tout le monde et de manière claire. La solution la plus simple, et peut-être la moins chère, pour la Ville d'Antibes, c'est de dire « tout est gratuit ». Tout est gratuit, les enfants ! Allez-y ! Bien sûr, on va trouver des gens qui vont se mettre dans les parkings privés qui vont être payants et puis tout le reste. Les gens se posent, et puis ils ne bougent plus. Voilà. Le bénéfice retiré à 20 euros par mois, franchement, la Ville ne va pas rembourser sa dette en totalité pendant l'année.

Et par ailleurs, ce financement est largement compensé par le fait qu'il faut contrôler. Parce que si vous dites que les parcmètres sont payants, mais que l'on ne contrôle rien, les Antibois comprennent très vite qu'il n'y a pas besoin de mettre la pièce ou la carte. Donc, ce qui est important, c'est que l'on trouve là aussi cet équilibre financier, et que les parkings sur la Ville d'Antibes paient quand même les gens qui contrôlent et que cela se met un peu à bouger ici et là. Donc, ça fait aussi partie de la bonne gestion. Voilà.

Essayons de trouver ensemble. Je répète que c'est une expérimentation, que les services sont là pour prendre les critères d'efficacité. Il y a un premier critère d'efficacité : est-ce que les gens veulent ou pas, compte tenu des contraintes que l'on a données ? Le deuxième critère : est-ce que la rotation des véhicules est satisfaisante et est-ce que les gens arrivent quand même à rentrer chez eux et à poser leur voiture quand ils habitent le centre-ville d'Antibes ou le centre-ville de Juan-les-Pins.

Voilà les questions auxquelles on va essayer de répondre en octobre. Et tout est mobile, à partir de cette expérimentation dont on rendra compte dans le Conseil municipal du mois d'octobre.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne pouvez plus faire 5, c'est 4.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

Eh bien, écoutez, l'engagement que je prends aujourd'hui devant vous, c'est que l'on vous proposera le bilan exact. Et à ce moment-là, dans une commission, je veux que l'on regarde exactement le bilan et que l'on essaie, majorité et opposition, de faire des propositions, en disant : « *Peut-on élargir à quoi ? Est-ce que l'on élargit le périmètre ? Est-ce que l'on élargit les personnes ? Est-ce que l'on élargit la période ? Est-ce que l'on fait mensuellement ? Est-ce que l'on privilégie le résident par rapport au commerçant ? Etc.* »

Toutes ces questions-là, je veux qu'elles soient posées et que, dans la fin du mois d'octobre, on fasse une proposition qui sera plus calme. Parce qu'au mois de novembre, il y a tout de même moins de difficultés pour se garer, d'autant plus que la plupart des parkings qui sont payants pendant la période estivale redeviennent gratuits.

Merci de ce débat. On passe maintenant au rapport 16-1.

### MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

#### **16-1 - PREMIÈRE AVENUE ET DEUXIÈME AVENUE - PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES PRIVÉES**

**M. LEONETTI** : Madame Anne-Marie BOUSQUET, il faudrait peut-être juste nous montrer où c'est, parce que ça fait très américain, « Première avenue » et « Deuxième avenue ».

**Mme BOUSQUET** : Alors, on est dans le quartier des Combes, Nova Antipolis. La « Première avenue » démarre à droite du chemin des Combes et elle dessert l'ancien bowling. Elle se termine en impasse. La « Deuxième avenue » assure la liaison entre le chemin des Combes et le chemin de Saint-Claude, au niveau du rond-point Coutellier. Alors, ce sont deux voies privées, mais ouvertes à la circulation publique. La Commune étant tenue d'assurer la sécurité des usagers de cette voie, il est donc proposé le transfert d'office en nature de chaussées et de trottoirs de ces deux avenues, sans indemnité à verser aux propriétaires.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

#### **16-2 - AVENUE DU CHÂTAIGNIER - PARCELLE BK 199 - ACQUISITION ONÉREUSE AUPRÈS DE CÔTE D'AZUR HABITAT**

**Mme BOUSQUET** : Alors, nous sommes avenue du Châtaignier. Il s'agit de permettre l'aménagement d'un abribus. Il est proposé d'accepter l'acquisition auprès de Côte d'Azur Habitat de deux parcelles à détacher d'un lot qui leur appartient : un premier lot en nature de trottoirs, pour un euro, et un second en nature de talus, pour un coût de 6 500 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

**M. LEONETTI** : Des interventions ? ... La Gauche unie.

**M. AUBRY** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, l'élargissement de l'avenue du Châtaignier et l'aménagement d'un arrêt de bus semblent nécessaires. Pas de problème pour nous de ce côté-là. Nous souhaitons néanmoins signaler à l'occasion de cette délibération que le bailleur social « Côte d'Azur Habitat » n'a pas toutes les vertus que l'on attendrait d'un bailleur social.

En effet, « Côte d'Azur Habitat » n'assure pas l'entretien et la rénovation des Châtaigniers, et c'est la CASA

qui a dû engager des dépenses à sa place.

De ce fait, que l'acquisition de la parcelle de 35 mètres carrés se fasse à titre onéreux nous fait dire que « Côte d'Azur Habitat » ne manque pas d'air ! Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Il y a les règles et il y a la vertu. Voilà ! Donc, je n'ai pas à juger de la morale des uns ou des autres. Simplement, considérons que « Côte d'Azur Habitat », quand on lui demande quelque chose, Madame BLAZY en est témoin, ils font l'effort qu'il faut, même si la Communauté d'agglomération est venue en appui sur la rénovation des Châteaiguinières, elle se fait.

S'ils n'avaient pas accepté et financé partiellement la rénovation, elle ne se serait pas faite. Il y a donc un dialogue. C'est un office qui a du logement plus lourd à gérer que la SACEMA, et avec de l'habitat assez ancien, et quelquefois dégradé. Après, on fait là ce que l'on fait avec tout le monde : c'est-à-dire, on paie le prix des Domaines pour mettre un abribus. Je vois bien que vous n'êtes pas contre l'abribus ni le prix des Domaines.

On passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **16-3 – 39 COURS MASSÉNA - PARCELLE BR 323 - VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT**

**Mme BOUSQUET** : Oui, le Conseil municipal avait approuvé, lors de la séance du 18 décembre 2015, la mise en vente par appel public à la concurrence du 39 cours Masséna, pour une surface de 186 mètres carrés environ, et une offre de 650 000 euros, conforme bien sûr à l'avis de France Domaine. Donc, la procédure a été effectuée, l'appel a été lancé, plusieurs visites ont suivi et une seule offre nous est parvenue à la commission qui a été chargée d'ouvrir et d'examiner le pli.

La garantie financière par la société qui est candidate, et qui s'appelle ELO, étant absolument sans problème, l'important est l'intérêt du projet, à savoir la création de logements pour actifs seniors et pour une location logements étudiants. Il a donc séduit la commission.

D'autre part, la somme proposée est supérieure de 4 000 euros à l'offre de départ. Donc, pour ces raisons, il vous est demandé de bien vouloir accepter l'offre de ce candidat.

**M. LEONETTI** : Une intervention de Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Oui, c'était juste pour finir sur une petite note d'humour. Parce que je vois dans la délibération que le projet de résidence est pour seniors actifs. J'espère que ce n'est pas l'objet d'une nouvelle réforme pour faire travailler les retraités. Et je ne vois pas bien comment le propriétaire va choisir ce qu'il appelle des « seniors actifs » pour entrer dans cette résidence. Mais bon, je suis persuadée que vous allez m'expliquer.

Et au-delà de cette plaisanterie, je trouve que c'est très bien que l'on arrive à rénover un endroit dans le Vieil Antibes où les volets seront ouverts, puisque ce seront des habitants perpétuels.

**M. LEONETTI** : C'est un bâtiment qui est quand même très symbolique, placé à un endroit particulier, avec un prix que tout le monde a considéré au départ comme un prix excessif. Et moi, je n'ai pas voulu dans l'appel d'offres, faire en sorte que l'on diminue le prix. Finalement, le retour est que celui qui l'achète, l'achète plus cher que le prix de France Domaine.

Donc, cela rassure aussi, c'est ce que je disais tout à l'heure (si c'est rassurant...), cela prouve que le prix de l'immobilier à Antibes ne baisse pas. C'est inquiétant pour ceux qui veulent s'y loger, mais c'est rassurant pour ceux qui ont un bien immobilier. Ça veut dire qu'il ne s'est pas dévalué pendant cette période.

Enfin, je ne sais pas ce que c'est qu'un senior actif. Voilà. Moi, je pense que c'est un type qui a 50 ans, et

qui continue à bosser jusqu'à 70 ans. Voilà !

*Rires.*

*Réactions dans la salle.*

**M. LEONETTI** : On n'est pas d'accord là-dessus. Vous, vous pensez par conception que le travail aliène l'individu. Et moi, je pense qu'il le libère. Alors, on est sur des positionnements qui sont différents. Voilà. Chaque fois que je vais à un départ à la retraite, Madame DUMAS, je regarde dans les yeux de la personne qui part à la retraite et j'y trouve toujours un mélange, à la fois de joie d'être à la retraite, de ne plus avoir à travailler, de ne plus se lever, etc., et en même temps un regret de ne plus participer, d'une certaine façon à la vie de la cité, de ne plus revoir les collègues, voilà...

Donc, je sais que la vision marxiste du travail est quelque chose qui aliène l'individu, mais ce n'est pas mon idée !

Donc, au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### MONSIEUR HENRI CHIALVA

#### **21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC SUR LA ROUTE DE NICE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DES PROPRIÉTAIRES INDIVIS, M. ZAMBERLETTI ET MME CROUZIER, POUR LA DESSERTÉ DE LA PROPRIÉTÉ CADASTRÉE AN 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. CHIALVA** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la propriété de Monsieur ZAMBERLETTI et de Madame CROUZIER, cadastrée AN 29 et située 832 route de Nice, est raccordable par voie de servitude au réseau public de collecte des eaux usées de l'avenue Beau Rivage prolongée, mais ces propriétaires n'ont pas pu obtenir de leurs voisins l'autorisation de passage.

Suite à une pollution constatée sur la voie publique, liée à un défaut du système d'assainissement non collectif de cette propriété, et devant l'impossibilité technique de mettre aux normes cette installation individuelle, le service public d'assainissement collectif a été amené à conduire une étude concernant les autres possibilités de raccordement de cette propriété sur le réseau public d'eaux usées.

Le résultat de cette étude montre que le raccordement de la propriété de Monsieur ZAMBERLETTI et de Madame CROUZIER nécessite l'extension préalable du réseau public d'assainissement collectif sur la route de Nice. Ces derniers nous proposent leur concours financier à hauteur de 12 000 euros TTC pour la prise en charge des dépenses liées à l'extension du réseau public. La situation présentant ainsi un risque important pour la salubrité publique, le service d'assainissement collectif d'Antibes a considéré cette proposition recevable au regard de l'estimation du montant des travaux établi à 24 000 euros TTC. Cette offre correspond à une prise en charge de 50 % par les propriétaires indivis.

En conséquence, il est nécessaire de signer avec Monsieur ZAMBERLETTI et Madame CROUZIER une convention d'offre de concours relatif à l'extension du réseau public d'assainissement pour le raccordement de la propriété cadastrée AN 29. Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention d'offre de concours financier relatif à l'extension du réseau public, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant cette convention.

**M. LEONETTI** : Alors, j'ai l'intervention de la Gauche unie solidaire et écologique.

**M. AUBRY** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous pose problème. Il convient en effet, ici, d'approuver une « convention d'offre de concours » (*sic*) de la part de particuliers. Mais en fait, il s'agit pour la collectivité de prendre en charge la moitié des frais de raccordement à l'assainissement collectif d'une propriété privée, soit 12 000 euros.

Or nous constatons que l'actuelle filière d'assainissement autonome de la propriété a été diagnostiquée non conforme il y a deux ans déjà, en 2014, suite à une pollution manifeste de l'environnement. Non seulement la situation n'a pas changé à ce jour, mais cela fait plus d'un demi-siècle qu'elle est en non-conformité au vu du texte présenté. La mise en conformité aurait de toute façon dû être faite bien avant 2014.

Cet exemple nous renforce dans notre demande de remise par la Ville à Véolia d'un planning de contrôle des installations non collectives sur le territoire de la Commune. Nous constatons qu'un voisin s'est opposé à la possibilité d'un raccordement plus simple et moins onéreux. Le raccordement en zone d'assainissement collectif de cette propriété ne semble maintenant possible qu'au prix d'une extension du réseau ne revêtant aucun caractère d'intérêt général hormis bien entendu de faire cesser un risque sanitaire évident.

De fait, le pollueur n'est payeur qu'à hauteur de la moitié du coût final ! Les dispositions prévues à l'article 4 de la convention nous paraissent vraiment un absolu minimum. La Ville d'Antibes nous semble excessivement bienveillante sur cette affaire. Notre Groupe votera donc contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Vous avez tort. C'est du pragmatisme et, en même temps, c'est rentable. La Ville d'Antibes a intérêt à avoir des gens qui sont reliés au réseau d'assainissement pour deux raisons. D'abord, pour des raisons évidentes d'environnement, que vous venez d'évoquer, mais aussi pour des raisons financières. La taxe d'assainissement, plus il y a des gens qui la payent, et mieux ça vaut pour la Ville d'Antibes.

Ensuite, dans ce partenariat, vous avez vu qu'il y a une participation financière de celui qui se raccorde. Donc, je pense que l'on est dans l'équilibre, justement, entre ... - je vais encore parler d'équilibre -, le public et le privé, entre le financement de l'un et de l'autre, dans l'intérêt général. L'intérêt général, c'est que les gens soient dans une situation conforme à un assainissement qui ne pollue pas la Ville, et en même temps ils reçoivent un service qui est aussi un service public de la Ville. Parce qu'il y a un peu une inégalité. Je fais un réseau ici avec un tuyau ici, j'habite là, et puis l'autre, il est branché directement dessus. Ce n'est pas très égal, non plus.

Donc, le faire financer en partie par le privé, et en partie par le public, moi ça me paraît être un bon équilibre. Au passage, ce n'est pas une invention de la Ville d'Antibes. C'est une procédure extrêmement réglementaire et répandue dans l'organisation de l'assainissement collectif.

Donc on passe donc au vote. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ?

Adopté à **la majorité par 44 voix POUR sur 46** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR MATTHIEU GILLI (question rapportée en son absence par M. le Maire)

### **38-1 - BIODIVERSITÉ MARINE ET LITTORALE EN MÉDITERRANÉE - ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE DÉCOUVERTE - CONVENTION DE MécÉNAT AVEC L'HÔTEL DU CAP - EDEN ROC - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : La délibération d'Alexandra BORCHIO-FONTIMP est passée. Et moi, je vous parle des peluches, des petites tortues en peluche, voilà. Comme cela, à la note d'humour de Madame DUMAS, j'ajoute une note sympathique et juvénile et écologique pour essayer de rassembler tout le monde.

C'est donc un partenariat avec l'Hôtel du Cap qui va construire, et mettre à la vente des peluches de tortues marines. Vous savez que c'est l'endroit qui a été choisi pour soigner les tortues marines et les remettre à la mer. Il va les vendre. J'espère qu'il les vendra un bon prix et tous les bénéfices iront à la préservation de la biodiversité et de l'environnement de la Batterie du Graillon qui se trouve à proximité et même voisine de l'Hôtel du Cap.

En même temps, s'il y a quelques riches partenaires qui viennent voir l'espace, qui est de plus en plus

beau (je vous incite à aller le voir), surtout après la réfection qui a été faite par des jeunes en chantier, à ce moment-là, c'est de l'argent qui permettra d'aller dans le sens de la préservation de notre environnement, avec un partenaire institutionnel privé.

Je vous propose donc cette délibération. Personne n'intervient, personne n'est contre. Vive les petites tortues marines et vive les petites tortues en peluche !

Personne n'est contre ni ne s'abstient. Éric PAUGET a raison de rappeler que les petites tortues sont « made in France ». Elles sont françaises ! Elles ne sont pas faites par des petites mains chinoises, ou coréennes du Nord.

**Mme MURATORE** : En commission, avant de le voter, j'avais bien posé cette question-là.

**M. LEONETTI** : Voilà !

Adopté à l'**unanimité**.

Merci à vous tous.

Nous aurons encore un Conseil municipal le 8 juillet, pour le vote du budget supplémentaire. Ensuite, je vous souhaite de belles inaugurations. Il y a de belles expositions. Allez voir l'exposition PIERINI au musée d'archéologie, admirer les statues de LAVARENNE et venez voir le Festival du Jazz qui, comme toujours, est le meilleur du monde.

La séance est levée à 18 h 08.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA